

## ÉDITORIAL / OPINIONS

### L'EXPRESS POLITIQUE



#### Moisie: dossier clos

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, considère le dossier clos dans le cas des deux Montagnais qui ont perdu la vie en juin 1977 dans la rivière Moisie, sur la Côte-Nord. « À cette étape-ci, à moins que des faits nouveaux n'émergent de tout ça, pour aujourd'hui, je m'en tiens aux conclusions de ces enquêtes », a déclaré le ministre en Chambre, hier, alors que l'opposition libérale l'invitait à ordonner une enquête publique sur ces deux morts. Les deux victimes, Achille Vollant et Moïse Régis, sont morts dans des circonstances demeurées mystérieuses pour la population montagnaise qui ne croit pas à la noyade accidentelle. M. Perreault, qui avait demandé à la police de Québec de mener une nouvelle enquête s'en tient aux conclusions de celle-ci, qui confirme la thèse des enquêtes précédentes d'une double noyade accidentelle.

Gilles Normand

#### Le bâillon

Le gouvernement péquiste a imposé hier soir le bâillon à l'opposition libérale sur six projets de loi qui rapporteront, au total, près de 400 millions au gouvernement. Un projet de loi du ministère de la Sécurité publique, qui transfère une partie des coûts de la Sûreté du Québec aux municipalités, des changements à la loi du ministère du Revenu, des modifications aux normes de l'aide financière aux étudiants ainsi qu'aux politiques de recouvrement du ministère de la Sécurité du revenu et certains éléments de déjudiciarisation de la Commission de santé et sécurité au travail font notamment partie du lot. Une projet de loi de la ministre de l'Éducation, qui vise à obliger la Commission des écoles protestantes à céder une école à la CECM, figure également au nombre des projets de loi qui ont fait l'objet d'une motion de suspension des règles.

Katia Gagnon

#### Moncton 1999

Le Québec appuie la candidature de Moncton, Nouveau-Brunswick, pour qu'y soit tenu, en 1999, le Sommet de la francophonie. Une motion en ce sens a d'ailleurs été votée à l'Assemblée nationale, hier. La décision sera prise à Hanoi en novembre 1997. « Il faut que le Québec appuie la place de nos frères et soeurs francophones hors Québec, dans la francophonie internationale, et l'un des gages qu'on peut donner en effet, c'est d'accueillir favorablement cette demande de tenir le prochain sommet francophone, après celui d'Hanoi, à Moncton », a précisé Lucien Bouchard. La veille, le gouvernement avait rejeté une motion en ce sens présentée par les libéraux parce que, a précisé le premier ministre, leur démarche « restreignait à la francophonie canadienne le rôle des Acadmiens et des francophones ». « Ce n'est pas vrai qu'on se limite au Canada quand on est francophone, on est universel et nous voulons l'universalité également pour les gens de Moncton », a insisté M. Bouchard.

Gilles Normand

#### Menace de l'UMRCQ

L'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) menace de contester devant les tribunaux la réforme du ministre de la Sécurité publique Robert Perreault. La présidente de l'UMRCQ, Jacinthe B. Simard, a dit que son groupe ira de l'avant si le ministre continue à faire la sourde oreille à la revendication des villes de conserver la possibilité de créer leur propre corps de police, en lieu et place des services de la Sûreté du Québec.

Presse Canadienne

Autres informations  
pages B4 et B5

# Duceppe et Biron se lancent dans la course à la direction du Bloc

DENIS LESSARD et CHANTAL HÉBERT

La course à la direction du Bloc québécois commence à se préciser avec l'ajout confirmé de deux autres candidatures : celle du député bloquiste Gilles Duceppe, aujourd'hui, et celle de l'ex-ministre péquiste Rodrigue Biron, demain. Un autre ex-ministre péquiste, Yves Duhaime, a déjà annoncé sa candidature.

Pour le moment, M. Duceppe, premier élu sous la bannière du Bloc, semble partir avec une longueur d'avance, aussi bien à l'intérieur du caucus bloquiste qu'après de l'opinion publique. Un récent sondage indiquait qu'après le ministre péquiste Guy Chevrette, qui ne sera pas sur les rangs, Gilles Duceppe était le candidat pressenti le plus susceptible de rallier des appuis au sein de la population.

Entre temps, il compterait actuellement une vingtaine d'appuis au sein du caucus dont plusieurs députés de premier plan. Ainsi, hier, le député d'Ahuntsic, Michel Daviault, a renoncé à ses fonctions d'organisateur en chef de la prochaine campagne électorale pour pouvoir se rallier officiellement au camp de Duceppe. Deux autres gros canons du caucus, la députée

de Rimouski-Témiscouata, Suzanne Tremblay, et le whip Madeleine Dalphond-Guiral, se rangent derrière M. Duceppe.

Ce dernier rendra aussi public l'appui d'un bon nombre de présidents d'associations de comtés. Il aurait forcé la main à quelques députés qui auraient, dans certains cas, préféré annoncer leur décision après les Fêtes.

Malgré ses appuis, la candidature de l'ex-syndicaliste Duceppe est susceptible de susciter une certaine opposition parmi d'autres députés de la formation, identifiés à l'aile droite et conservatrice du Bloc québécois. L'an dernier, au moment du départ de Lucien Bouchard, l'opposition avouée d'une poignée de ses collègues à son leadership avait



Rodrigue Biron

empêché Gilles Duceppe de briguer la succession.

L'ex-député conservateur Nic Leblanc avait carrément menacé de quitter le Bloc pour siéger comme indépendant, ce qui aurait pu faire perdre à cette formation son statut d'opposition officielle. Mais aujourd'hui, alors que les élections fédérales sont rapprochées, cette menace n'a plus le même poids.

Avec la candidature de Rodrigue Biron, qui sera annoncée officiellement demain, les factions de droite et de gauche auront leurs candidats dans la course qui démarre à la direction du Bloc québécois. Cependant, les appuis de Rodrigue Biron dans le caucus bloquiste se comptent sur les doigts d'une seule main. L'ancien chef de l'Union nationale ne se fait guère d'illusions sur ses chances mais compte bien devenir candidat du Bloc québécois quel que soit le résultat de la course. Il serait sus-



Gilles Duceppe

ceptible de se rallier à Yves Duhaime. Les deux « bleus » se connaissent depuis les années Lévesque.

Comme Gilles Duceppe, M. Biron insistera sur le rôle de médiateur du Bloc avec le Canada anglais et l'importance du partenariat.

Pour sa part, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau fera savoir demain, dans une lettre ouverte, qu'il ne sera pas dans la course. Il paraît clair aussi que le député péquiste Jean Garon ne sera pas candidat.

Dans les coulisses, on indique que le premier à s'être lancé dans la course, Yves Duhaime, a eu la mauvaise surprise de voir fondre ses appuis au sein des députés bloquistes. Il disait compter sur le tiers des 53 élus — mais beaucoup de ses supporters de la première heure hésitent à se commettre définitivement.



PHOTOPC

## Nouveau forum canado-européen

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, et le président de l'Union européenne, John Bruton (à droite), se sont serré le main, hier, après la signature d'un accord créant un nouveau forum de dialogue administratif et politique entre l'Union européenne et le Canada. La cérémonie de signature s'est déroulée à Ottawa, sous les yeux du vice-président de la Commission européenne, Sir Leon Brittan (au centre).

## Québec menace d'imposer l'entente qui sera conclue avec les syndicats favorables

### La Sûreté du Québec sera touchée par les compressions

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les groupes syndiqués qui refusent de négocier le programme de retraites accélérées avec le gouvernement risquent de se voir imposer celui qui sera convenu entre Québec et les autres centrales.

À l'Assemblée nationale, hier, le premier ministre Bouchard a soutenu que Québec « allait négocier avec ceux qui veulent négocier mais qu'il est évident qu'il n'y aura pas deux traitements, un pour ceux qui négocient, puis pour ceux qui ne veulent pas négocier. La règle va être commune à la fin de tout ça », a-t-il dit.

Donc, pour M. Bouchard, pas question de permettre d'exceptions. « Le Québec est convié à une corvée nationale pour qu'on sorte du trou où des gens comme vous nous ont mis », a-t-il répliqué au député libéral Jacques Chagnon. Quand on lui demande si, comme les autres employés du secteur public, les agents de la SQ auront à encaisser des coupes de salaire, il promet « qu'il n'y aura pas de distinction entre les citoyens ».

Québec maintient ses objectifs de compressions, soit un milliard de dollars des employés syndiqués et 400 millions venus du « droit de gérance » qui lui permet entre autres de puiser 200 millions dans les émoluments des médecins, des juges, des députés et du personnel politique.

Rencontrant les journalistes, le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, a clairement indiqué qu'il n'était pas question d'une loi spéciale avant les Fêtes, mais il a été plus circonspect pour la fin février. Québec estime que les négociations peuvent s'amorcer avec la majorité des centrales du secteur public, et il se sentirait légitimé d'appliquer aux autres groupes le règlement obtenu. « Il y a une majorité significative des syndiqués qui sont d'accord pour au moins négocier le texte déposé la semaine dernière. On va commencer les négociations sur cette base et on verra le résultat fin février. »

Quand on parle du régime de retraite, il arrive souvent qu'une entente s'applique pour être, plus tard, entérinée par une loi. À chaque mois de juin, des projets de loi

entérinent des ententes obtenues entre l'employeur et les centrales sur les questions de retraite.

Mais Québec veut aussi récupérer 100 millions pour fermer son année financière avant le 1<sup>er</sup> avril, et sur ce point, M. Léonard répond très vaguement quand on l'interroge sur la nécessité d'une loi spéciale pour faire cette ponction chez les groupes importants, la Fédération des affaires sociales et le Syndicat canadien de la fonction publique, qui refusent toujours l'entente de principe conclue la semaine dernière entre Québec et cinq des six grandes centrales du secteur public.

Par ailleurs, M. Léonard souligne qu'on rencontre les groupes les uns après les autres. On vise une réduction de 6 % des coûts de main-d'œuvre. En ce qui concerne la SQ, « on va discuter des façons de faire avec les policiers », a dit le ministre. Rappelons qu'un règlement du temps du gouvernement libéral avait provoqué des gorges chaudes car l'effort financier des agents de la SQ avait été de consentir à ce que les voitures de police soient changées moins souvent.

## L'Alliance dit non à son tour

PAUL ROY

L'appui syndical à la proposition gouvernementale de réduction des coûts de la fonction publique a continué de s'effriter hier. Cette fois, c'est l'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ), un syndicat de 8000 membres, qui vient de dire non à Lucien Bouchard. Un peu plus tôt hier, les dirigeants des Syndicats du secteur des affaires sociales de la CSD, qui représentent 6000 travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, avaient annoncé leur refus de recommander à leurs membres l'acceptation de la proposition gouvernementale.

Toutefois, une rencontre se déroulait en soirée entre des représentants du Conseil du Trésor, dont le ministre Jacques Léonard, et des dirigeants du SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique), affilié à la FTQ. En début de semaine, le SCFP avait adopté une position de rejet de la proposition Bouchard. Il n'avait par contre pas fermé la porte à des discussions. Et hier, il discutait.

Du côté de la FAS (Fédération des affaires sociales — CSN), rien n'avait bougé. La FAS a été le premier groupe à rejeter la proposition gouvernementale. Et avec ses 95 000 membres dans les secteurs public et parapublic, elle représente le plus gros contingent à être visé par les mesures de réduction des coûts de main-d'œuvre.

L'Alliance des professeurs de Montréal avait réuni près de 1000 enseignants à l'école Le Plateau, hier soir, pour se prononcer sur la proposition Bouchard.

Parlant au nom du conseil d'administration de l'Alliance, la présidente Diane Fortier leur a recommandé de « rejeter la contre-proposition du 11 décembre 1996 ».

« Encore une fois, le gouvernement ne respecte pas sa signature, a lancé Mme Fortier. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera probablement pas la dernière, mais ce n'est pas en l'encourageant, cette fois-ci, que la situation risque de s'améliorer. »

La présidente de l'Alliance a de plus dénoncé l'objectif d'éliminer 15 000 emplois dans la fonction publique. « Trouvez-vous que dans les hôpitaux, ça va très, très bien ? Et dans l'éducation ? »

Pour Mme Fortier, comme pour l'ensemble du mouvement syndical, la solution, pour le gouvernement, se trouve dans la « colonne des revenus », c'est-à-dire la taxation. Et pour le lui faire comprendre, elle annonce un mouvement de mobilisation pour janvier.

Les membres de l'Alliance ont voté à main levée. La proposition de rejet a été adoptée à une forte majorité.

# Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT  
MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION  
ALAIN DUBUC  
EDITORIALISTE EN CHEF

## Les chemins détournés

**L**e président du club de hockey Le Canadien, Ronald Corey, juge que la facture d'impôt foncier du Centre Molson est trop salée. Il a ses raisons. Et comme tous les autres contribuables municipaux qui s'estiment injustement taxés, il a le droit de contester la note.

Mais, entre une telle démarche et l'entente conclue en catimini entre le Centre Molson, la Ville et Québec, il y a tout un monde.

Si cet accord a provoqué un tel tollé, ce n'est pas tant parce que les propriétaires du Canadien ont voulu desserrer leur étai fiscal. Mais parce que la manière dont toute cette affaire a été conclue, hors des sentiers réservés au commun des mortels, est indécente.

Reprenons l'histoire depuis le début. Quelques mois après le déménagement du Canadien, la Ville, le gouvernement et le Centre Molson s'accordent pour fixer la facture foncière du temple du hockey à 4,5 millions. Le hic, c'est que ce montant représente la moitié de ce que le « nouveau Forum » aurait dû payer en tenant compte de son évaluation. Alors, on concocte un amendement législatif sur mesure, soustrayant le Centre Molson aux règles auxquelles sont soumis tous les autres contribuables.

L'onde de choc provoquée par ce tour de passe-passe a forcé Québec à reporter son projet législatif. Cette année, Molson devra passer à la caisse. Puis, il y aura un débat.

Mais, débat ou pas, ce détour par l'Assemblée nationale pour régler un problème fiscal particulier est, par essence, inadmissible. Aucun des arguments invoqués par M. Corey ne le justifie.

En gros, ces arguments sont les suivants : le Centre Molson est unique, il n'a pas coûté un sou public, il ne pourrait jamais être vendu au prix auquel il a été construit, il rapporte gros en retombées fiscales diverses et il est plus taxé que n'importe quel autre aréna de la Ligue nationale. Compte tenu de ces circonstances, la facture qui lui tombe dessus est inéquitable.

Relativisons un peu. Le Centre Molson n'est pas le seul immeuble montréalais à être surtaxé comparativement à ses concurrents. Le fardeau fiscal des entreprises de la métropole est supérieur de 44 p. cent à celui de la banlieue. C'est un handicap malheureux, avec lequel les contribuables ont dû apprendre à composer.

**Pour la neutralité fiscale, il faudra repasser.**

Les propriétaires mécontents peuvent se plaindre au Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF). Celui-ci met environ deux ans à juger les plaintes. Une fois sur deux, le verdict est favorable au plaignant, qui est remboursé, intérêts compris.

D'ailleurs, Molson le sait très bien, puisque le BREF vient de réviser à la baisse l'évaluation de sa brasserie. Le mécanisme serait-il inapplicable à notre « super » aréna ? Mais pourquoi donc ?

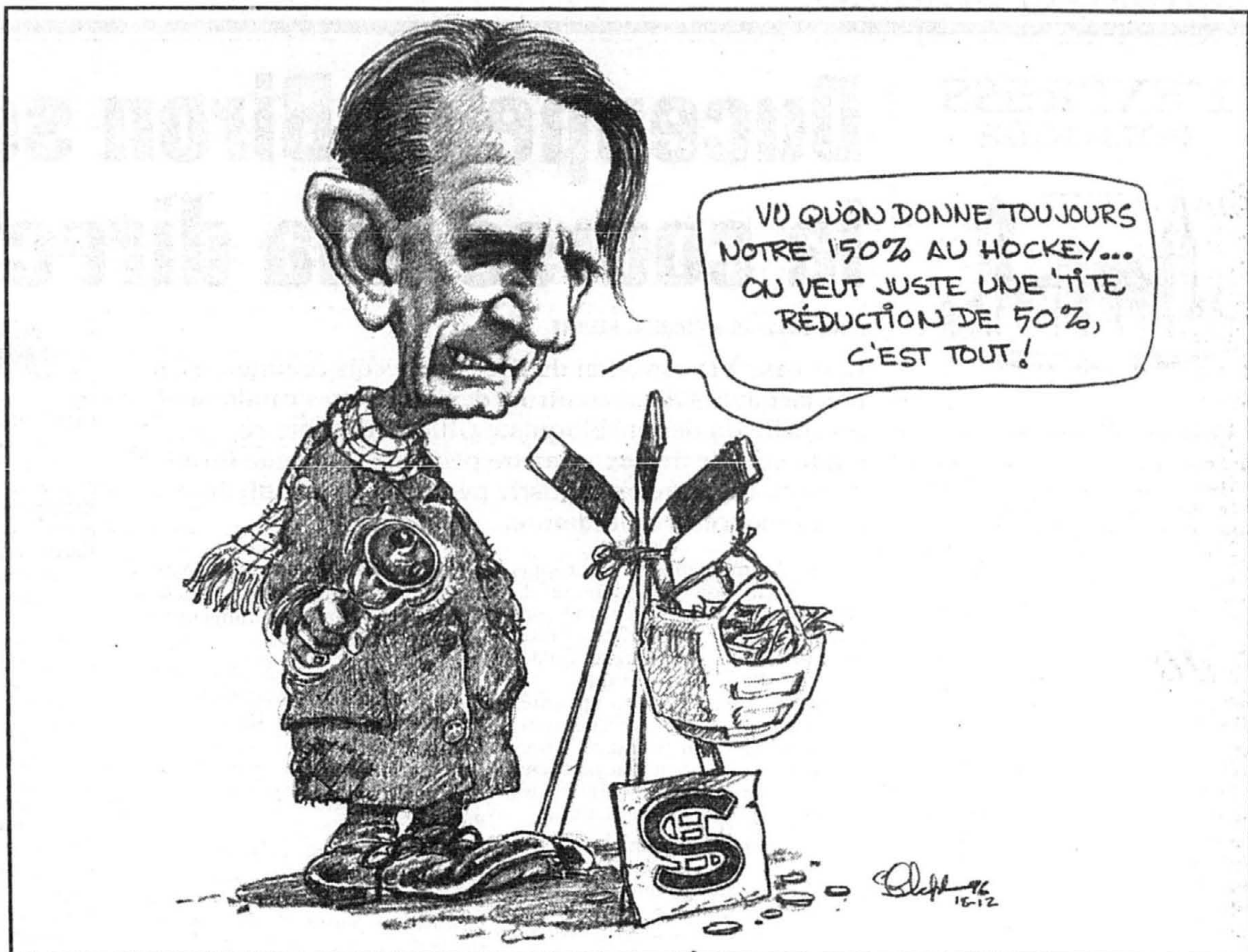
Il s'agit d'un cas unique ? Peut-être. Mais, encore une fois, il n'est pas le seul... à être unique. Plusieurs immeubles ont des fonctions particulières. Quelle que soit la méthode que l'on emploie pour les évaluer, il peut se produire des distorsions. Et c'est justement pour corriger ces distorsions que le BREF existe.

Les retombées que génère le Centre Molson justifient un petit cadeau ? Les villes tentent souvent d'appâter des investisseurs avec un allègement fiscal. Mais cela se fait AVANT l'investissement, pas après.

En acceptant d'intervenir a posteriori et par voie législative, le gouvernement lance une grosse invitation à tous les autres éclopés de la fiscalité municipale. Allez tous pleurer à Québec. Pour la neutralité fiscale, il faudra repasser.



Agnès Gruda



DROITS RÉSERVÉS

## L'ONU à l'heure africaine

**L'**assemblée générale des Nations unies a confirmé hier le choix de Kofi Annan au poste de secrétaire général.

M. Annan est Ghanéen et, en succédant à l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, on constate que le poste de secrétaire général aura été occupé pendant dix ans par un Africain. Mais il s'agit de deux Afriques totalement différentes. L'Égypte et le reste du Nord de l'Afrique sont tournés vers la Méditerranée, et la langue arabe et la religion musulmane sont les piliers de leur culture. L'Afrique noire, en revanche, est récemment sortie du colonialisme pour tomber dans les traquenards d'une décolonisation sans unité politique ou culturelle.



Frédéric Wagnière

Les deux parties du continent n'ont jamais eu de contacts très proches, et leurs rares échanges culturels ont été assombrés par le commerce des esclaves. Lorsqu'on disait qu'il fallait élire un Africain au poste de secrétaire général, on parlait surtout du besoin de donner à chaque continent l'occasion de diriger les Nations unies. Mais il est beaucoup plus pertinent de dire qu'il faut un Africain, parce que les problèmes les plus graves se situent en Afrique.

En dépit des tensions et des problèmes de réfugiés dans des pays comme l'Afghanistan, la Bosnie et Haïti, c'est surtout en Afrique noire qu'il y a des guerres larvées atroces et des millions de réfugiés qui crouissent dans des camps ou meurent dans la brousse. Et c'est aussi là que subsistent les pires problèmes de malnutrition et de maladies endémiques. Enfin, le développement économique et l'éducation y sont souvent dans un état de délabrement total.

L'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique du Nord peuvent à la rigueur se passer des services des Nations unies et de ses agences spécialisées. Il y a eu de réels progrès de dé-

veloppement économique et de démocratisation dans beaucoup de pays, ce qui assure un certain progrès social depuis un quinzaine d'années. Mais en Afrique noire, on dirait que les efforts actuels des Nations unies et d'autres organisations ne parviennent qu'à freiner la dégradation.

Les Nations unies ont besoin d'un Africain à leur tête parce que, si le plus pauvre des continents continue à aller à vau-l'eau, l'organisme perdra le peu de crédibilité qui lui reste.

**C'est surtout en Afrique noire qu'il y a des guerres larvées atroces et des millions de réfugiés qui crouissent dans des camps ou meurent dans la brousse.**

À travers la candidature de M. Annan, on a fait mûrir sa connaissance de l'ONU et de ses problèmes, ainsi que ses bonnes relations avec les États-Unis, deux qualités qui doivent permettre à l'organisation de surmonter sa crise. Le fait qu'il soit Africain est probablement une meilleure raison. Il est ainsi bien placé pour identifier les tâches les plus urgentes pour les Nations unies et ses agences. Il sera également capable de créer des liens avec les gouvernements africains, qui permettront une action plus efficace de l'ONU.

À l'origine de la crise financière de l'ONU et de l'abominable retard dans le versement de la cotisation américaine, il y a bien davantage une question de mauvaise opinion que de mauvaise volonté. Beaucoup de gens qui ne veulent pas payer pour des fonctionnaires internationaux (qui font on ne sait trop quoi à New York et à Genève) seraient bien d'accord pour aider à sortir l'Afrique de ses multiples misères.

Le vrai défi pour M. Kofi Annan n'est pas tant de remettre l'ONU sur pied que de montrer au monde qu'elle est capable de soulager les souffrances de son continent.

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Faire semblant que ça marche !

■ En 1970, j'étais bibliothécaire. J'avais un emploi stable. En 1980, j'étais technicienne en documentation. J'avais des emplois occasionnels. En 1990, je suis documentaliste. Mais je ne peux plus me trouver d'emploi. Je ne suis pas assez pauvre pour travailler.

Car, aujourd'hui, pour se trouver un job, il faut être pauvre. Si j'ai des biens, il faut que je les vende. Si j'ai de l'argent en banque, il faut que je le dépense pour pouvoir ensuite tomber sous la dépendance de l'État. À partir de ce moment, je pourrai être admissible aux programmes PAIE et à tous les autres qui ouvrent les portes de l'utopique marché du travail.

C'est désormais le premier critère d'embauche : vivre aux frais de l'État. Sinon, RIEN.

Je suis dans une zone grise. Je ne réponds plus aux critères d'« employabilité », ce mot tellement tordu qu'il a de la misère à se tenir tout seul. Il fait partie du nouveau langage d'une société d'intervenants qui s'occupent d'appendants, de répondeurs, de signifiants (hi han!) et qui se concentrent tous sur un but commun : faire semblant que ça marche, que ça roule, que ça baisse, que ça monte, etc. Tous ces efforts pour ne gérer qu'une chose : LA PAUVRETÉ.

Claire MALTAIS  
Montréal

### Victimes et coupables

■ J'ai un fils qui se prénomme Mathieu et qui est handicapé. Il est affligé du syndrome de Down, trisomie 21, que l'on nomme communément — pour ne pas dire vulgairement — « mongolisme ».

Aujourd'hui, il a 13 ans. Depuis sa naissance, j'ai consacré temps, énergie et argent pour lui permettre de développer son potentiel afin d'acquiescer plus d'autonomie pour atteindre une meilleure qualité de vie.

Chez un enfant dit « normal » les différentes étapes de développement se font de façon naturelle. Chez mon fils, lorsqu'il était tout petit, il fallait pratiquer des exercices de stimulation précoce afin de développer la coordination dans ses mouvements, son équilibre, etc. pour qu'il puisse atteindre le plus possible les différents stades de développement. Et ce, sans pouvoir bien souvent arriver à l'objectif. Mais, pour lui, un grand pas était quand même franchi.

Au fil des jours, des mois et des années, il a dû travailler fort. Je peux dire qu'il a franchi un bon bout de chemin, mais Dieu sait qu'il en reste beaucoup. Je l'admire pour son courage et sa détermination, parce qu'en grandissant, il réalise de plus en plus qu'il est limité dans ses activités avec les autres. Le fait de ne pas saisir des notions abstraites et d'avoir des habiletés réduites lui valent parfois la moquerie. Ayant de la difficulté à s'exprimer verbalement, cela crée de la frustration et du refoulement. Alors, il faut essayer de désamor-

cer les situations difficiles ; une chose pas souvent facile à faire.

Depuis peu, la période d'adolescence est commencée, ce qui produit plus de vagues que d'habitude. Mais il ne faut pas arrêter de voguer si on veut se rendre à bon port.

Quand je pense à tous les efforts qu'il a déployés et qu'il continue de faire aujourd'hui, il se classe parmi les gagnants.

Depuis la naissance de Mathieu, je dois reconnaître que la société a évolué dans l'acceptation des personnes handicapées.

Cependant, je tiens ici à dénoncer une injustice, un manque de respect commis envers lui et envers ceux et celles qui sont comme lui. Trop souvent, on entend encore des personnes qualifier d'autres gens de « mongoles ». Lorsqu'on traite quelqu'un de « mongole » ce n'est certes pas un compliment qu'on lui fait. Cependant, ce qui est plus néfaste, c'est qu'on utilise l'image d'une personne ayant comme handicap le syndrome de Down et que l'on projette cette image comme étant non acceptable dans la société. Alors, ces personnes deviennent victimes et coupables, à cause de l'ignorance et du manque de respect de personnes dites « normales ».

Yves CARRIÈRE  
Deux-Montagnes

### Étonnement

■ Ayant lu *Femmes voilées, intégrismes démasqués*, j'étais étonnée d'apprendre par les manchettes de *La Presse* du 10 décembre que les cri-

tiques du livre avaient été lancées par « des islamistes ».

J'ai assisté à la conférence de presse comme membre du public. À part la professeure Sheila McDonough, dont les écrits très équilibrés sont publiés par les presses universitaires américaines, c'étaient des musulmans ordinaires, voire bien attachés aux droits et aux valeurs québécoises de démocratie et de respect de l'autre, qui se sont exprimés devant la salle.

Pourquoi le fait de participer au dialogue lancé par l'auteure Yolande Geadaud rendrait-il ces gens « intégristes » et « islamistes » ?

Patricia KELLY  
Montréal

### Ministre insensible ?

M. Jacques Brassard,

■ Le 30 novembre dernier, un nouvel accident mortel s'est produit sur le tronçon ouest de l'autoroute 20.



Jacques Brassard

Les circonstances de l'accident sont fort tristes et ne me sont malheureusement que trop familières : une voiture percuté l'arrière d'un camion-remorque, à l'angle du boulevard Morgan et de l'autoroute 20, alors que le camion est immobilisé au feu de circulation.

Un autre accident mortel qui

n'aurait jamais dû se produire et n'aurait pas pu se produire si le gouvernement du Québec accomplissait sa tâche de gouverner. Nous avons le malheur d'avoir un ministre des Transports qui refuse de comprendre que d'honnêtes gens meurent pendant qu'il ne fait rien. Nous avons un coroner en chef qui croit que les mesures intérieures insignifiantes implantées par le département des transports, ainsi que les propositions de solutions à long terme tout à fait dépourvues de sens et d'intelligence suffisent pour mettre un terme au carnage qui règne sur cette route.

Ce véritable cirque d'incompétence, d'aveuglement et d'indifférence serait peut-être drôle et ferait une comédie noire tout à fait hilarante si ce n'était que des gens meurent vraiment tout au cours de cette farce.

Lorsque je me suis rendu compte pour la première fois qu'il existait un véritable piège dans mon voisinage, j'ai pris pour acquis que la solution serait relativement simple. Les autorités devaient sans doute ignorer le danger, me suis-je dit. Le fait de simplement porter à l'attention des responsables l'existence du piège devrait suffire à amorcer le travail vers une solution.

Pourtant, la réaction du gouvernement du Québec face à cette situation pour le moins tragique a été une indifférence passablement froide. Je suis personnellement très déçu et profondément choqué par le comportement du gouvernement face à un problème aussi sérieux.

David MASSE

## Opinions

## Le syndrome du déficit zéro

*Le premier ministre Lucien Bouchard a entériné sans réserve les fondements du discours néo-libéral*

MICHEL CHOSSUDOVSKY

L'auteur est professeur titulaire de science économique à l'Université d'Ottawa et collaborateur du Monde diplomatique.

Depuis le référendum de novembre 1995, une médecine économique de cheval frappe de plein fouet la société québécoise. Le ministre des Finances, Bernard Landry, affirme qu'il faut être patient : il y aura des fruits dans trois ans. « Nous devons éliminer le déficit selon un calendrier précis qui nous mènera à zéro en l'an 2000 ».

Le mot d'ordre est lancé : « L'économie est malade ». On nous répète à satiété que, pour aboutir au projet de société, il faudra nécessairement passer par l'assainissement des finances publiques... « Douleur à court terme, gain à long terme »...

Les citoyens sont confus car les fermetures, les compressions de programmes et les mises à pied sont exigées au nom de la social-démocratie : « S'ils y en a qui espèrent que mon gouvernement va importer au Québec les dogmes du néolibéralisme, ils se trompent. S'ils pensent que nous allons céder au vent de droite qui emporte la compassion et la solidarité, ils se trompent de gouvernement, ils se trompent de premier ministre (...) L'assainissement des finances publiques va se faire dans l'équité (...) chacun devra y mettre du sien ». (Le Devoir, 9 octobre 1996). Pourtant en posant l'objectif du « déficit zéro », Monsieur Bouchard a bien entériné sans réserve les fondements du discours néo-libéral. Sa politique d'austérité se veut plus rigoureuse encore que celle de son homologue ontarien Mike Harris, voire celle votée par le Congrès américain, à majorité républicaine.

Derrière la façade social-démocrate, se dessine le véritable visage du gouvernement péquiste. Alors que le gouvernement proclame « la création d'emplois par des actions stratégiques et ciblées » (surtout destinées à financer la grande entreprise et les investisseurs étrangers), sa pratique budgétaire est génératrice de chômage.

Cette thérapie économique affecte tous les secteurs de la société québécoise : réduction des salaires afin que les travailleurs québécois soient davantage « concurrentiels », dérogation des droits des femmes, fermetures des hôpitaux, compressions des prestations aux aînés, de l'aide sociale et de l'assurance maladie, resserrement des budgets des commissions scolaires, des cégeps et des universités, fermeture des garderies en milieu scolaire, privatisation de l'eau... Personne n'y échappe : vingt pour cent des prisons du Québec fermeront leurs portes et de nombreux « criminels non-violents » retrouveront désormais leur liberté afin qu'eux aussi puissent « faire leur part » et « contribuer à l'assainissement des finances publiques »...

Dans cette même logique insensée, la culture, l'éducation et la santé deviennent des valeurs marchandes dont les coûts devront être assumés par les usagers. Les citoyens sont des « clients », la politique linguistique et culturelle, cheval de bataille de la campagne référendaire, sera désormais dictée par les enjeux économiques. Le projet de société devient une valeur marchande...

Les compressions sèment le désarroi et la confusion dans les milieux de travail. Une décomposition du système d'éducation s'amorce au niveau des commissions scolaires. Le chaos règne dans les régions régionales de la santé où des milliers de travailleurs de la santé « en surnombre » ont été mis à pied ou réaffectés. (...)

## Le partage du chômage

Le premier ministre invite les travailleurs au « partage volontaire de l'emploi » ou à la retraite anticipée afin de décaler les montants nécessaires au remboursement de la dette publique. Dans les faits, il s'agit d'un « partage du chômage » dont le fardeau s'abat inévitablement sur les jeunes à la recherche d'emplois précaires... Et l'environnement urbain (surtout à Montréal) change de visage : mendicants et délinquants essaient désormais les centre-villes, le décrochage scolaire atteint des chiffres records. Au Québec, le nombre des assistés sociaux (de l'ordre de 800 000) a progressé de 60 pour cent en cinq ans.

En proposant le déficit zéro, le gouvernement veut satisfaire les diktats des marchés financiers. Exigées par Wall Street, les mesures d'austérité adoptées au Québec ressemblent fort à « la thérapie de choc » que le Fonds monétaire international (FMI) impose aux pays endettés du tiers monde. La dette publique québécoise est « notée » par les marchés financiers et des firmes spécialisées comme Moody's ou Standard and Poor. On attend que le ministre des Finances rende des comptes aux grandes banques.

On se souviendra d'ailleurs qu'un mois avant le référendum, l'agence Moody's annonçait que, au vu des « développements constitutionnels », un bilan de la « performance budgétaire » du Québec serait requis sans délai. Les créanciers de l'État, dont les institutions financières de Wall Street, sont de la sorte devenus les véritables détenteurs du pouvoir. Le rôle de la classe politique est transformé, le gouvernement se distance non seulement des citoyens mais également des orientations du Parti québécois.

Dictée par les créanciers, la politique macro-économique a pour conséquence le démantèlement progressif de l'État providence, la précarisation et la dérogation des acquis sociaux depuis la Révolution tranquille. La déréglementation des services publics et la mise aux enchères des sociétés d'État sont également

à l'ordre du jour. « Démocratie autoritaire », le gouvernement voudrait (par l'entremise d'un projet de loi) puiser dans les caisses de retraite des salariés de l'État afin de rembourser Wall Street.

Les réalités économiques sont truquées, les données sur le chômage sont manipulées. Aveuglés par le dogme néolibéral, les dirigeants politiques nient l'existence d'une crise. Selon Monsieur Landry, on maintiendra le cap « à moins d'une détérioration importante des conditions économiques ». La montée du chômage et de l'exclusion sont présentées comme étant des réalités transitoires et passagères : « Un mauvais moment à passer »...

Myopie des dirigeants, discours monolithique, « pensée unique » parce qu'il n'admet aucun débat sur les réformes. Monsieur Bouchard affirme que la finalité du redressement des finances publiques « c'est de nous assurer que nos enfants pourront vivre dans une société plus juste... » (Discours au Sommet sur l'économie et l'emploi, novembre 1996). Cet objectif sera atteint en brisant les conventions collectives et en exigeant la réduction des salaires...

L'objectif annoncé consiste à atteindre une relance économique par l'entremise de la récession, non seulement en s'abritant les programmes mais également en acculant l'entreprise québécoise (notamment au niveau des régions) à la faillite. Raisonnement absurde, car on ne règle pas une crise des finances publiques par la ruine de l'économie. La réduction à outrance des dépenses sociales et d'infrastructure étouffe la base productive de l'économie québécoise.

## La comptabilité ménagère

L'exercice budgétaire n'est pas — M. Landry devrait le comprendre — « une comptabilité ménagère » : recettes d'un côté, dépenses de l'autre. Autrement dit, « la mise au chômage de contribuables » ainsi que les banqueroutes contribuent guère à l'accroissement des recettes de l'État. L'assiette fiscale est rapetissée, « la solution » préconisée par le ministre des Finances devient « la cause » de la crise fiscale. « On risque d'entrer dans la fameuse spirale connue, on coupe, les revenus prévus tombent ; on recoupe, ils tombent encore. (...)

Combinée à l'affaiblissement des salaires et à la progression du chômage, cette gestion macro-économique aboutit à une compression sans précédent du niveau de vie des Québécois. La pauvreté et l'exclusion augmentent, le pouvoir d'achat s'effondre, l'assèchement des marchés entraîne de nombreuses faillites notamment dans les secteurs de la vente au détail et de l'immobilier (où des milliers de familles ont été victimes des reprises hypothécaires)...

En acceptant l'objectif du déficit zéro, les citoyens donnent leur consentement à la dérogation du projet de société. Ils acceptent également que les créanciers de l'État exercent une souveraineté de facto, un droit de regard sur la politique économique et sociale. Les milieux d'affaires de Wall Street sont d'ailleurs souvent consultés avant le dépôt du budget à l'Assemblée nationale. Les fonctionnaires du ministère des Finances font la navette entre Québec et New York, les tractations entre politiciens et créanciers sont rarement rendues publiques. Monsieur Bouchard, pourtant sensible aux questions de « transparence », n'a pas jugé nécessaire de révéler les résultats de ses entretiens avec les représentants d'institutions financières new-yorkaises, tenus à huis clos en juin 1996 concernant les dettes du Québec.

## Les solutions de rechange

Il s'agit de réfuter cette logique implacable des mises à pied et des compressions. Il faut refuser « la loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire » ; les citoyens doivent rejeter avec fermeté ce modèle économique destructeur, orienté inexorablement vers la compression du niveau de vie. L'objectif du déficit zéro ne résout absolument rien : il contribue à exacerber la crise des finances publiques, l'assiette fiscale de l'État s'affaiblit, le déficit zéro devient la cause de cette crise et non pas la solution...

Il s'agira pour la société civile québécoise (organisations et coalitions de citoyens, syndicats, groupes socio-communautaires, associations de producteurs

indépendants, associations de professionnels et de travailleurs indépendants, associations d'étudiants), d'articuler les fondements d'une politique expansionniste ayant pour objet primordial la relance du pouvoir d'achat afin de permettre la mobilisation des ressources et la reprise dans les secteurs les plus affectés par la récession. Cette relance de la consommation devra nécessairement s'appuyer sur un accroissement des salaires et de l'emploi et non pas l'inverse, tel que proposé par le gouvernement. Ces mesures viseront la « sécurité du revenu et de l'emploi », une croissance soutenue des programmes d'éducation et de santé ainsi qu'une réduction du travail précaire et de l'exclusion. Cette démarche devrait permettre d'aller bien au-delà de la clause de « l'appauvrissement zéro » que le gouvernement a catégoriquement refusé lors du Sommet de novembre...

C'est précisément ce mécanisme de progrès social et d'expansion du pouvoir d'achat (basé sur la mobilisation des ressources) qui permettra d'atteindre l'objectif de redressement des finances publiques. Le déficit budgétaire sera en partie financé par la croissance économique et l'augmentation de l'emploi. Le nombre de contribuables ainsi que la capacité productive augmenteront. La croissance économique contribuera également à enrayer les faillites et à augmenter le chiffre d'affaires de l'entreprise québécoise.

En matière de création d'emploi, il s'agira de développer des mesures concrètes afin de protéger les entreprises menacées par la banqueroute. Il s'agira de mettre un frein à la « wallmartisation » du commerce au détail en imposant par exemple certaines restrictions au mouvement du grand capital dans ce secteur. (...)

Concernant le redressement des finances publiques, il s'agira également d'identifier les véritables causes de l'endettement afin de réduire la dépendance de l'État auprès de ses créanciers. Est-ce qu'il existe d'autres mécanismes de financement de la dette publique ?

Depuis le début des années 80, une grande partie des dettes des grandes sociétés et banques ont été effacées et transformées en dettes publiques. Au Canada, les pertes des entreprises ont été systématiquement transférées à la charge des gouvernements provincial et fédéral. De plus, une bonne partie des subventions publiques, au lieu de stimuler la création d'emplois, ont été utilisées pour financer les concentrations d'entreprises, des technologies limitant la main-d'œuvre, des délocalisations dans le tiers monde.

Au Canada et au Québec, le pouvoir économique semble exiger résolument le gonflement des dettes publiques. L'endettement appuie le financement des méga-projets ainsi que l'octroi de généreuses subventions et dégrèvements d'impôts. L'État devient ainsi « tributaire » du grand capital ; en quelque sorte « l'État verse des impôts » aux milieux d'affaires. La base fiscale s'affaiblit : l'État est obligé de s'endetter afin de continuer à financer les grandes sociétés qui souvent d'ailleurs se portent acquéreurs de la dette publique. On nage en pleine absurdité : « l'État finance son propre endettement ».

En outre, les mesures préconisées par M. Landry relatives à l'évasion fiscale visent principalement « le travail au noir » par le petit contribuable. On observe également un resserrement des avantages fiscaux accordés aux entreprises familiales, ainsi qu'aux professionnels et travailleurs indépendants. Les fuites de capitaux par les grandes sociétés et institutions financières vers des paradis fiscaux ne sont nullement touchées par cette réglementation. Le premier ministre affirme que « les fortunés sont sensiblement plus taxés au Québec que leurs voisins ontariens ou américains », et par conséquent il faudra « leur demander en échange un effort considérable » pour la création d'emploi.

C'est ainsi que l'aggravation des déficits budgétaires (fédéral et provincial) est directement liée à une évasion fiscale massive et à la fuite de bénéficiaires non déclarés. Il s'avère qu'aux États Unis le montant annuel de ces fuites de capitaux vers des paradis fiscaux tels que les Bahamas, les îles Caïmans, la Suisse, etc., serait du même ordre de grandeur que le déficit budgétaire (estimation de Jack Blum, juriste et conseiller auprès du Sénat américain). Les grandes banques canadiennes (dont les bénéficiaires battent de nouveaux records) possèdent de nombreux filiales dans les paradis fiscaux. Le redressement des finances publiques exige nécessairement une réglementation des mouvements de capitaux afin que la grande entreprise et les institutions financières contribuent également à l'assiette fiscale...

## Parizeau s'indigne d'une caricature

JACQUES PARIZEAU

Le vendredi 13 décembre dernier, La Presse a publié une caricature de ma femme, Lisette Lapointe. En elle-même, cette caricature est indigne. Mais dans le contexte d'une décision rendue récemment par un tribunal en Ontario, elle est infecte.

J'ai demandé à voir l'éditeur de La Presse afin de lui demander des excuses. On m'a dit de m'adresser à l'éditeur adjoint, qui a refusé d'en formuler. Cette caricature est un gag, paraît-il.

Je dois alors utiliser les colonnes du journal pour exprimer mon indignation et mon mépris. Ma femme a des enfants, des parents. C'est aussi en leur nom que je proteste.

La publication de la caricature coïncide (enfin presque) avec l'inauguration, à laquelle nous avons assisté, du quarante-sixième carrefour jeunesse-emploi. Avec bien d'autres initiatives dans le secteur de l'action communautaire, ces carrefours ont été créés par ma femme. Il faut bien remettre les pendules à l'heure, de temps à autre.



Jacques Parizeau

## Paritarisme : une analyse simpliste ?

GHISLAIN DUFOUR

L'auteur est président du Conseil du patronat du Québec.

Dans La Presse du vendredi 13 décembre, l'avocat Marc Bellemare, spécialisé dans la défense des victimes du travail et de la route, s'oppose au projet de loi no 79 déposé récemment à l'Assemblée nationale et qui vise à déjudicialiser les appels des décisions de la CSST. Il s'en prend au ministre du Travail, Matthias Rioux, qui a osé endosser cette orientation. Mais surtout, il rejette le paritarisme que propose le projet de loi, y voyant un relent « des idéologies politiques et corporatives que véhiculent le CPQ et certaines centrales syndicales, dont la FTQ ».

Nous voudrions ici rejeter à notre tour cette analyse quelque peu simpliste de Me Bellemare à l'égard du paritarisme et lui opposer celle d'autres spécialistes qui, eux, croient vraiment au paritarisme en matière de santé et de sécurité du travail. Rappelons d'abord que, face à la complexité et à la lourdeur du processus actuel de contestation des décisions de la CSST, celle-ci s'est engagée avec ses partenaires, en 1993, dans une démarche dont l'objectif était d'humaniser, d'accélérer et d'harmoniser le processus de révision et d'appel en vertu des lois qu'elle applique.

Un groupe de travail, formé de spécialistes indépendants de la Commission, a analysé le dossier et lui a soumis des recommandations en vue d'y apporter les correctifs nécessaires. Le conseil d'administration de la Commission a été saisi du rapport de ce groupe de travail le 6 mai 1994. Le 15 juin suivant, les parties intéressées ayant été consultées et un large consensus constaté, les administrateurs de la CSST adoptaient, avec une seule dissidence, celle de la CSN (ch oui !), une proposition de réforme qui retenait les principales conclusions dégagées par le groupe de travail qui comprenait, entre autres, Me Yves Ouellette, professeur réputé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Afin de prévenir la judiciarisation du processus décisionnel et de garantir la qualité des décisions, le groupe de travail préconisait le maintien du paritarisme, rappelant que le paritarisme est une caractéristique fondamentale du régime québécois de santé et de sécurité du travail.

La composition de la Commission des lésions professionnelles (CLP) proposée par le projet de loi no 79 va exactement dans le même sens.

Ce type de structure d'un tribunal administratif est d'ailleurs bien connu et ne se rencontre pas qu'au Québec. Il sert d'assise à la composition des organismes administratifs d'appel, non seulement dans la majorité des provinces canadiennes mais encore en Europe, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne. Le paritarisme a en outre déjà donné des résultats probants aux bureaux de révision actuels de la CSST où, en 1995, 86 % des décisions ont été rendues à l'unanimité. Et ce taux d'unanimité se vérifie aussi bien dans les cas de décisions confirmées que renversées. C'est donc dire que les représentants patronaux et syndicaux sont capables de faire abstraction des intérêts de classe et d'émettre des avis objectifs, contrairement à ce que dit Me Bellemare.

Le professeur Yves Ouellette, dont nous parlions plus haut, a d'ailleurs souscrit en ces termes au paritarisme : « Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le paritarisme quasi judiciaire dans l'application des lois sociales a subi avec succès l'épreuve du temps et que c'est la structure utilisée dans la majorité (8) des provinces du Canada dans les tribunaux administratifs d'appel en matière de lésions professionnelles. (...) »

Par ailleurs, sur l'impartialité et l'indépendance d'un tel tribunal que met en doute Me Bellemare, le juge Cory, dans un jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire Newfoundland Telephone c. Terre-Neuve, écrit : « La composition des commissions peut et, dans bien des cas, devrait refléter tous les éléments de la société. Parmi les membres peuvent figurer des experts qui donneront des conseils relatifs aux aspects techniques des opérations à étudier par la commission, ainsi que des représentants du gouvernement et de la collectivité. Rien n'empêche que des défenseurs des intérêts des consommateurs ou des utilisateurs du produit réglementé soient membres de la commission lorsque les circonstances le permettent. Nul doute que beaucoup de commissions fonctionneront plus efficacement si tous les éléments de la société qui s'intéressent à leurs activités y sont représentés. »

Comme Me Bellemare peut le constater, les défenseurs du paritarisme ont des alliés de poids ! Et quant à nous, bien loin de défendre des intérêts corporatistes, puisque de toute façon le patronat assumera tous les coûts du nouveau tribunal proposé par le projet de loi no 79, nous croyons que le paritarisme est un pari rentable et un mécanisme qui a fait ses preuves et dont bénéficient déjà les accidentés que prétend défendre Me Bellemare.



Bernard Landry



Ghislain Dufour

Politique

# Le congé de maternité passera de 34 à 52 semaines

Les 20 dernières semaines seront toutefois aux frais des bénéficiaires, en attendant une entente avec Ottawa

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

En vertu d'un projet de loi déposé hier par le ministre du Travail, Matthias Rioux, les nouveaux parents pourront profiter, d'ici peu, d'une prolongation de près de 20 semaines du congé parental autorisé par la loi, ce qui le portera à un an.

Dans l'immédiat, les parents qui voudraient bénéficier de ces nouvelles dispositions, qui figureront à la Loi sur les normes du travail où le congé de maternité autorisé passerait donc de 34 à 52 semaines, devront cependant le faire à leurs

frais. Le projet de loi déposé hier ne prévoit en effet aucune compensation pour les parents qui décideraient de passer ces semaines supplémentaires avec leur enfant.

Jusqu'à ce que Québec en arrive à une entente avec Ottawa sur la

caisse du nouveau programme de congés de maternité, ces 20 semaines constitueront donc un congé sans solde. Comme ces discussions promettent d'être longues, quelle est l'urgence de présenter un projet de loi sur la question ?

« Il fallait traduire ça par un projet de loi le plus rapidement possible. On va essayer de faire passer ça à cette session-ci. Si on ne peut pas, ça ira au printemps », se borne à répondre le ministre.

Selon M. Rioux, les discussions sont déjà engagées avec Ottawa et s'accroîtront avec l'adoption du projet de loi. Québec a donc vraisemblablement voulu mettre de la

pression sur le gouvernement fédéral pour que le nouveau programme de congés de maternité se règle plus vite que celui de la formation de la main-d'oeuvre, qui traîne depuis plusieurs mois.

Québec réclame la mainmise sur sa part de la caisse de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral, afin de pouvoir gérer les congés de maternité à sa guise. Plutôt que 55 % de leur revenu, les femmes obtiendraient désormais 75 %, en vertu de ce nouveau régime.

Dans le projet de loi présenté hier, le ministre ajoute également une semaine au congé annuel qui figure à la Loi sur les normes du

travail. Les travailleurs qui voudront en bénéficier devront cependant, eux aussi, payer ce congé de leur poche, puisque Québec n'oblige pas les patrons à en assumer le coût.

Avec cette mesure, qui a fait l'objet d'un consensus au Sommet socio-économique, le gouvernement vise à créer 5000 nouveaux emplois, indique le ministre Rioux. Même si ce congé est « facultatif », il est largement demandé par les travailleurs: le ministre prévoit donc une demande importante pour cette troisième semaine de congé.

## Somalie: «Je n'ai pas tiré pour tuer», affirme le caporal-chef Leclerc

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le caporal-chef Roch Leclerc, qui témoignait pour une deuxième journée devant la commission d'enquête sur la Somalie, hier à Ottawa, a affirmé avoir suivi les procédures lors de la fusillade d'un civil somalien, en mars 1993.

Le militaire affichait la même attitude querelleuse que la veille. Il s'est notamment adressé aux avocats sur un ton brusque, le président de la commission devant éventuellement lui ordonner de se rasseoir.

À un certain moment, en effet, le juge Gilles Létourneau a été contraint de réprimander le caporal-chef Leclerc, qui en était venu aux mots avec l'un des avocats.

« Il ne vous appartient pas de discuter avec les avocats », a lancé le juge, précisant au militaire qu'il disposait d'un avocat afin de soulever des objections.

« S'il vous plaît, épargnez-nous vos crises de colère », a poursuivi le magistrat.

Lundi, le soldat avait croisé le fer avec un avocat et le juge Létourneau, relativement à sa version des faits survenus en Somalie, durant la nuit du 4 mars 1993.

Le magistrat lui avait lancé un regard de colère après qu'il eut affirmé qu'il revenait sur ses déclara-

tions faites en 1993, affirmant que sa mémoire était meilleure qu'avant puisqu'il avait revécu l'incident « un million de fois ».

« J'ai de la difficulté à croire cela », avait alors déclaré le juge Létourneau.

Hier, le caporal-chef Leclerc a maintenu sa version des faits, affirmant qu'il n'avait nullement l'intention de tuer qui que ce soit, cette nuit-là.

Roch Leclerc et son confrère, le caporal Brent Countway, ont tous deux tiré à deux reprises en direction d'un homme qui tentait de fuir. La victime est décédée après avoir été atteinte par deux projectiles. On n'a jamais pu déterminer qui avait tiré le coup fatal.

« Je n'ai pas tiré pour tuer », a déclaré hier le caporal-chef Leclerc.

Le militaire a bien reconnu qu'il avait visé « le centre de la masse », mais il a rappelé qu'il avait été entraîné pour tirer.

Lors de son contre-interrogatoire, le caporal-chef a indiqué avoir entendu des cris et des tires, durant la nuit du 4 mars 1993. À partir de ce qu'il venait d'entendre à la radio, il croyait que l'homme en fuite était, dans le meilleur des cas, un saboteur, et, dans le pire des cas, quelqu'un venant de tirer en direction de soldats canadiens.

## La nouvelle députée péquiste Nicole Léger fait son entrée à l'Assemblée nationale

Un député sur cinq est maintenant une femme, à Québec

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Depuis hier, un député sur cinq à l'Assemblée nationale est une femme.

Cette barre du 20 % a été atteinte pour la première fois de l'histoire grâce à l'arrivée de la députée péquiste de Pointe-aux-Trembles, Nicole Léger, qui a fait son entrée officielle hier en Chambre.

L'Assemblée compte maintenant 25 femmes sur 125 députés, soit 17 péquistes et huit libérales. Les femmes n'ont eu droit de vote au Québec qu'en 1940 et ce n'est qu'en 1961 que la première femme, Claire Kirkland-Casgrain, a été élue.

On est encore loin de l'égalité numérique cependant ou même de la proportion des 40 % de femmes élues, comme dans certains pays scandinaves.

C'est en rendant hommage à son père, le regretté Marcel Léger, que la nouvelle députée a pris la parole pour la première fois.

« Pendant plus de 15 ans, il a représenté les gens (de l'est de Montréal) et c'est à ses côtés que j'ai appris le métier que je vais exercer.



Nicole Léger

Quelle école et surtout quel professeur ! » a dit Mme Léger.

Marcel Léger a représenté le comté de Lafontaine de 1970 à 1985 à l'Assemblée nationale. Il fut de la vague de sept députés péquistes élus pour la première fois le 29 avril 1970. Il est décédé en 1993.

Mme Léger a été élue le 9 décembre dernier dans le comté de

Pointe-aux-Trembles, créé à partir de la division, en 1988, du comté original de Lafontaine.

Devant sa mère et les autres membres de sa famille présents dans les galeries de la Chambre, Mme Léger a rappelé ses convictions souverainistes.

« Pointe-aux-Trembles a souffert des décisions du gouvernement fédéral en matière énergétique. Ces décisions ont entraîné la fermeture de nombreuses raffineries et causé la perte de milliers d'emplois », a-t-elle dit.

« La fierté passe ultimement par la plus engageante des missions, celle de la souveraineté du Québec. C'est pour la réaliser que les gens de Pointe-aux-Trembles m'ont élu », a-t-elle conclu.

Mme Léger, une enseignante et une femme d'affaires de 41 ans, a été élue dans une élection complémentaire tenue à la suite de la démission, pour raisons de santé, de l'ancien député Michel Bourdon.

Mme Léger et M. Bourdon n'étaient pas en bons termes cependant, s'étant opposés en 1994 lors de l'investiture du Parti québécois dans Pointe-aux-Trembles.

Ni Mme Léger ni le premier ministre Lucien Bouchard n'ont fait allusion à M. Bourdon hier.

### REPORTAGE PUBLICITAIRE

## LE HAVRE DE PAIX DE GISELLE

Elle s'appelle Giselle. Elle vivait, seule avec sa mère. À quinze ans à peine, elle devait payer le loyer et faire en sorte qu'il y ait de quoi manger à la maison. Elle n'avait jamais le temps de faire ses devoirs; ses notes s'en ressentait. Et surtout, elle n'avait jamais le temps de sortir avec ses amis.

En effet, la mère de Giselle souffrait de troubles psychiatriques qui l'empêchaient d'accomplir les tâches de la vie quotidienne. Cette responsabilité incombait à Giselle et sa vie se transforma en cauchemar à mesure que sa mère ressassait tous les mauvais traitements qu'elle avait subit. Les organismes de services sociaux furent enfin mis au courant de la situation dramatique de Giselle lorsqu'elle tenta de se suicider.

Giselle fut placée dans une résidence de l'Armée du Salut où l'on aide les adolescentes issues de famille violentes ou celles qui ont dû assumer très jeune un rôle de parent. C'est là que Giselle trouva un havre de paix. Elle apprit à gérer les tensions de la vie de tous les jours, à établir des relations saines avec autrui, à vivre normalement. Aujourd'hui, Giselle s'en sort très bien. Elle a terminé l'école, elle a un emploi. De plus elle a gardé le contact avec sa mère.

Le désespoir a de nombreux visages dans notre société. Nous, à l'Armée du Salut, nous essayons de redonner espoir à ceux qui l'ont perdu. Nous nous sentons concernés parce que Dieu aime le monde. Aidez-nous à aider les autres. Soyez gentil, lorsque le collecteur pour notre campagne de souscription annuelle viendra, donnez généreusement.

\*Pseudonyme

### DEMANDE CONFIDENTIELLE

Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements sur les dons différenciés suivants :

— legs par testament — dons de titres — assurance-vie — rentes en contrepartie d'un don — dons de biens immobiliers

### VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE :

J'ai inclus l'Armée du Salut dans mon testament.  
 Je ferai éventuellement un legs à l'Armée du Salut.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Prov. \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ N° de tél. ( ) \_\_\_\_\_

Âge :  40-60  60-80  plus de 80 ans

Tous les renseignements obtenus sont conservés de façon strictement confidentielle. Veuillez faire parvenir à :  
L'Armée du Salut, 2050, rue Stanley, Bureau 400,  
Montréal (Québec) H3A 3G3  
N° de téléphone : (514) 288-7441  
N° de télécopieur : (514) 288-3521

Precision du mouvement

Tango

Bijoutier agréé  
RAYMOND WEIL

par  
**RAYMOND WEIL**  
GENEVE

Bijoux et montres de haute distinction.

**EVEREST**  
CHERBAKA

Jewellers, Bijouterie depuis 1850  
8910, boul. LaSalle, Montréal (Québec)  
H2M 1R9 (514) 388-5358

LE DÉVELOPPEMENT

PASSE PAR LES PETITES ROUTES

Envoyez vos dons :  
3680, Jeanne-Mance, bur. 410  
Montréal (Québec) H2X 2K5  
Tél.: (514) 982-6622  
Ext. de Mt: 1-800-471-SUCO

35 ANS D'HISTOIRE

## KitchenAid

Bien pensé. Bien fabriqué

**MALAXEUR PROFESSIONNEL**

Rég. 449 \$  
**SPECIAL 399 \$**

Modèle KSM50PWH  
AUTRES MALAXEURS  
**KITCHEN AID**  
PRIX À PARTIR DE  
**250 \$**

**MÉLANGEUR**

3 vitesses  
**124 \$**

**ROBOT**

9 tasses  
**239 \$**

**BATEUR À MAIN**

3 vitesses  
**54.95 \$**

---

**Spécial des fêtes**

<b>BATTERIE DE CUISINE EN ACIER INOXYDABLE PADERNO</b>	5 morceaux rég. 263 \$ spéc. 157 \$	9 morceaux rég. 469 \$ spéc. 269 \$	11 morceaux rég. 558 \$ spéc. 319 \$
--	--	--	---

**ARES** 4913, boul. Saint-Charles (au nord de l'autoroute 40) Pierrefonds

LE PLUS GRAND CHOIX D'ACCESSOIRES DE CUISINE AU CANADA **624-0386**

OUVERT LES DIMANCHES 22 ET 29 DÉC. DE 10 H À 16 H.

Heures d'ouverture : Du lundi au vend. de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 16 h.

## Vivez la Légende de Tremblant

avec Cité Rock•Détente et La Presse

TREMBLANT

Venez skier, surfer à Tremblant cet hiver et courez la chance de gagner un des trois forfaits d'été légendaires totalisant une valeur de près de 8 000 \$ ! Trois couples gagnants s'envoleront en hélicoptère pour un séjour de rêve à Tremblant comprenant hébergement, parties de golf, accès à la remontée, tennis, souper au sommet à La Légende, et plus encore... Pour plus d'informations, écoutez Cité Rock•Détente 107, 3 FM Montréal.

Déposez le coupon de participation ci-dessus dûment rempli dans l'une des boîtes de concours à Tremblant. Promotion en collaboration avec KOPTAIR de la Marina Venise à Laval. Règlements du concours disponibles à Cité Rock•Détente. Les facs-similés faits à la main sont acceptés.

Vivez la Légende de Tremblant avec La Presse et Cité Rock•Détente

M. ( ) Mme ( ) Mlle ( ) Prénom \_\_\_\_\_  
Nom de famille \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_ Tél. maison \_\_\_\_\_ Tél. bureau \_\_\_\_\_

Je sùt ( ) surt ( ) les deux ( ). Je sùt / surt le semaine ( ) le fin de semaine ( ) les deux ( ).  
Je sùt / surt en famille ( ) couple ( ) seul ( ).

Politique

Un de ces mauvais jours...

RUGUETTE YOUNG  
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a admis qu'il n'était pas particulièrement en forme la semaine dernière lorsque la controverse autour de la TPS a éclaté, mais il croit que les Canadiens renouvelleront tout de même leur confiance à l'endroit des libéraux.

Interviewé hier sur les ondes du réseau anglais CTV, le premier ministre a reconnu que les forums télévisés la semaine dernière lui avaient fait mal, mais il ne pense pas que les Canadiens lui en tiendront rigueur.

« Parfois notre mauvaise performance nous fait du tort. Ce n'était pas ma meilleure journée, mais je crois que les gens vont comprendre que nous ne sommes pas des faiseurs de miracles, que nous avons fait de notre mieux et que cela correspond à ce que nous avons écrit dans notre livre rouge. »

L'interviewer de CTV, Craig Oliver, lui a demandé s'il était trop fatigué pour assumer ses fonctions de premier ministre.

M. Chrétien a admis que la fatigue se faisait sentir après un voyage de 15 jours sans arrêt en Europe et en Asie, mais qu'il allait se représenter aux prochaines élections fédérales.

« C'est sûr que parfois je suis un peu plus fatigué. C'est un emploi très exigeant mais j'ai l'esprit aussi clair que vous », a-t-il répondu.

Le premier ministre estime que ce petit incident n'est pas tellement grave et que les Canadiens vont le juger sur l'ensemble du bilan du gouvernement.

L'interviewer a voulu savoir si le premier ministre était à l'aise avec le virage à droite des libéraux et leur lutte sans merci contre le déficit.

M. Chrétien a répondu que ce n'était pas une question de droite ou de gauche mais qu'il fallait tout simplement faire des choix difficiles parce que son gouvernement avait hérité d'un déficit de 42 milliards.

Selon lui, il serait imprudent que le gouvernement change ses orientations budgétaires au moment où le déficit est en bonne voie d'être éliminé.

La semaine dernière, lors d'un forum télévisé, une Montréalaise, Johanne Savoie, avait reproché à M. Chrétien d'avoir manqué à sa parole d'abolir la TPS. Ce dernier l'avait priée de consulter le Livre rouge du Parti libéral où on parlait plutôt d'un projet d'harmonisation de la TPS avec les taxes provinciales.

Au cours d'extraits sonores qui ont été rediffusés la semaine dernière aux réseaux de télévision et de radio, on entend cependant M. Chrétien dire qu'il allait abolir la TPS.

Bégin bat en retraite et les avocats de l'aide juridique relâchent les pressions

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'intervention du premier ministre Bouchard a amené le ministre de la Justice, Paul Bégin, à se montrer plus sensible aux revendications du Barreau avec lequel des négociations auront donc lieu en janvier, pour apporter des modifications à deux réformes fondamentales du gouvernement, le projet de loi sur l'aide juridique et celui rendant la médiation familiale obligatoire.

Devant la nouvelle ouverture faite au Barreau, il a été convenu que celui-ci demande à ses membres de mettre fin immédiatement aux mesures employées depuis un certain temps pour faire pression sur le gouvernement. Après de petites périodes de débrayage ici et là, l'escalade des moyens était perceptible, les avocats ayant commencé à refuser, depuis vendredi, des mandats de l'aide juridique.

Jusqu'à hier inflexible devant

les revendications du Barreau, qui remettait en question sa crédibilité, le ministre Bégin affichait une tout autre attitude, hier, à l'issue de sa rencontre avec les représentants de l'organisme, en présence du premier ministre.

Paul Bégin et Lucien Bouchard ont qualifié la rencontre de « très positive » et de « très constructive ».

« On a envisagé ensemble les conditions qui permettraient de re-

prendre le dialogue assez rapidement », a indiqué M. Bouchard ajoutant qu'on allait travailler ensemble. « Là, on n'a pas fait d'entente, mais on a convenu d'un processus pour terminer ce qu'il y a à terminer comme négociation », précise-t-il, ajoutant que des choses doivent être vérifiées, comme refaire les calculs pour voir si le gouvernement n'est pas en train de dépasser ses objectifs économiques.

Le ministre de la Justice, lui, a précisé que deux rencontres auraient lieu au début de janvier avec la direction du Barreau, afin de procéder au retrait d'éléments qui, dans les deux projets de loi, causent des problèmes tant aux avocats qu'aux justiciables.

M. Bégin insiste également sur la commission parlementaire annoncée pour la fin de janvier et à l'occasion de laquelle il assure que tous les intéressés seront entendus. Les représentants du Barreau, ont

énoncé que les règlements d'application de la Loi sur l'aide juridique comportaient de nombreux irritants, en particulier sur l'admissibilité des cas.

Donnant un exemple des irritants, le ministre a parlé « des acceptations conditionnelles qui prennent 30 jours et qui peuvent causer des problèmes et pour le citoyen et pour l'avocat ». Les tarifs seront aussi revus, mais à l'intérieur du même cadre budgétaire décidé en mai dernier. Il n'est pas question de changer quoi que ce soit à la compression d'un million de dollars dans les tarifs. On fera des réaménagements, tout simplement.

Le Barreau du Québec doit donner une conférence de presse aujourd'hui, pour faire le point sur la rencontre de ses représentants avec le premier ministre et le ministre de la Justice.



Bon retour papa!

Le lieutenant Andrew Marecek a reçu l'accolade de sa fillette de quatre ans, Emily, sur le pont du HMCS Charlottetown, hier, à Halifax. La frégate Charlottetown était de retour d'Europe, où elle a participé à des exercices au sein des forces de l'OTAN.

Lucien Bouchard n'aime pas être traité de « pickpocket »...

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Lucien Bouchard n'aime pas être traité de pickpocket, pas plus par son adversaire politique Daniel Johnson que par quiconque.

Le premier ministre s'est chargé de le faire savoir au président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, qui ne semblait pas s'émouvoir de ce que le chef de l'opposition l'ait accusé de se comporter comme un pickpocket. M. Johnson a en effet établi une similitude entre les activités d'un voleur à la tire et la décision du gouvernement d'obtenir l'accord des syndicats pour monnayer, à même les surplus des caisses de retraite, les départs des fonctionnaires plus âgés auxquels on proposera une retraite prématurée.

« Il va s'appeler le pickpocket de Jonquière », a insisté le chef libéral.

Le leader parlementaire du gouvernement, Pierre Bélanger, a aussitôt bondi de son siège pour faire observer au président que le terme utilisé n'avait pas sa place en Chambre et qu'on ne pouvait attaquer la conduite d'un parlementaire.

Le président a répondu qu'il était le seul à pouvoir apprécier les propos utilisés dans les débats de même que le contexte dans lequel ils étaient employés.

« Dans l'intervention que je viens d'entendre, je pense qu'il fallait voir le mot dans un contexte qui n'était pas le contexte littéral (...) C'est le sens général. Je pense qu'on va plutôt permettre au premier ministre de répondre à la

question », a expliqué M. Charbonneau.

La décision a soulevé l'ire de Pierre Bélanger : « J'aimerais comprendre la décision que vous venez de rendre. Vous savez, je ne la testerai pas. Donc, vous êtes en train de m'expliquer qu'assimiler un ministre ou le premier ministre à un pickpocket... et j'essaie de comprendre comment un pickpocket peut être considéré comme un individu respectant la loi. M. le président. Alors, vous me dites que c'est parlementaire et que c'est acceptable en cette Chambre? C'est ça? »

Le président a rétorqué qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir. Puis, en appelant au sens figuré des mots, il a expliqué qu'il ne croyait pas que le chef de l'opposition traitait le premier ministre de « ce que (M.

Bélanger venait d'indiquer ». Il a enfin invité le premier ministre à répondre à la question.

Le premier ministre, lui, n'a manifestement pas aimé les propos du chef de l'opposition à son endroit, pas plus que la décision du président de la Chambre.

« M. le président, moi, j'ai été élevé à Jonquière, puis ce n'était pas un beau mot, "pickpocket". Peut-être que c'est bien, ici, je ne le sais pas, mais à Jonquière, ce n'est pas beau », a indiqué le premier ministre, provoquant les applaudissements et des libéraux et des membres de sa formation.

Rarement un premier ministre remet-il ainsi en cause une décision de la présidence. Manifestement, l'intervention plaçait Jean-Pierre Charbonneau dans une situation plutôt délicate. D'autant plus que

le leader parlementaire du gouvernement, brandissant le Petit Robert, venait de lui lancer que « dans le dictionnaire, "pickpocket", c'est un voleur à la tire ».

« Jamais la présidence n'a prétendu être infaillible, mais à partir du moment où une décision est rendue si on conteste et qu'on attaque la crédibilité ou la position du président de l'Assemblée nationale, ça devient finalement intolérable et il est incapable de fonctionner », a fait observer le président, invitant le premier ministre à répondre à la question qui lui était posée concernant les négociations avec les syndicats.

C'était la deuxième fois durant cette session qu'il faisait aussi chaud entre le premier ministre Bouchard et le président, M. Charbonneau.

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1996-14 / Avis public Télécom 96-37. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 10 février 1997, 9 h, au Centre de conférences, Phase IV, 140, prom. du Portage, Hull (Québec), afin d'étudier les demandes suivantes conformément à la Loi sur la radiodiffusion et à la Loi sur les télécommunications. 1. RÉPENTIGNY (Québec) et LONDON (Ontario). Demandes présentées par BELL CANADA et 3056074 CANADA visant l'exploitation d'entreprises de distribution pour desservir les localités susmentionnées, dans le but de faire des essais techniques et commerciaux, comme il est indiqué dans l'Avis. Bell Canada a aussi demandé l'autorisation, en vertu de l'article 36 de la Loi sur les télécommunications, de régir le contenu ou d'influencer le sens des télécommunications acheminées dans le cadre de son essai commercial du service d'accès grande vitesse à Internet par ordinateur. EXAMEN DES DEMANDES : Bell Téléboutique TM, Galerie Rive-Nord 100, boul. Brien, Repentigny (Québec); et Bell Phonecentre TM, Westmount Mall, Étage supérieur, 785 s.-c.b. Wonderland, London (Ontario). 2. LOCALITÉ DE LAKE BONAVISTA, SUBDIVISION DE CALGARY (Alberta); ET LES LOCALITÉS DE GREENFIELD ET DE RHATIGAN RIDGE, SUBDIVISIONS EDMONTON (Alberta). Demandes présentées par la TELUS MULTIMEDIA visant l'exploitation d'entreprises de distribution pour desservir les localités susmentionnées, dans le but de faire des essais techniques et commerciaux, comme il est indiqué dans l'Avis. Telus Multimedia a aussi déposé un avis tarifaire, en vertu de la Loi sur les télécommunications, à l'égard de l'essai commercial prévu d'un service d'accès grande vitesse à Internet. EXAMEN DES DEMANDES : Rez-de-chaussée, 411, rue 1 s.-e., Calgary; et 10020, rue 100a.-o., Edmonton (Alberta). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Montréal : (514) 283-6607, Vancouver : (604) 566-2111, Winnipeg : (204) 983-6306, Halifax : (902) 426-7997. Les interventions écrites, accompagnées d'une preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant, doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 au plus tard le 6 janvier 1997. Les personnes qui désirent comparaître à l'audience et qui requièrent des auxiliaires de communication doivent en aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Il est possible que des intervenants dont les observations sont claires et complètes ne soient pas appelés à comparaître devant le Conseil. Cependant, toutes les interventions seront prises en considération lors des délibérations. La procédure à suivre au volet comparution de l'audience est exposée dans l'Avis. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull par téléphone au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

améliorez

votre situation financière...

mbanx 1 800 473-9960

Le mode bancaire complet par téléphone, télécopieur, GA et PC

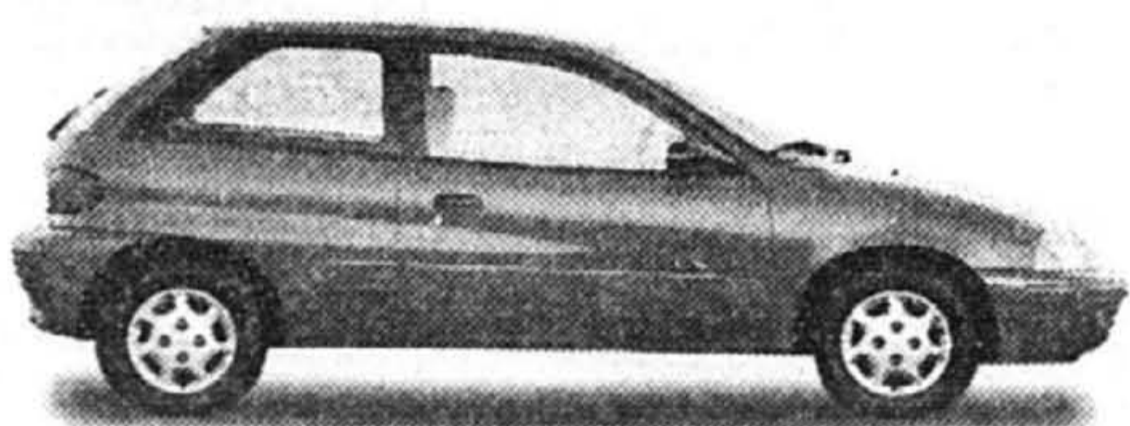
# L'ÉVÉNEMENT P'TIT TAUX TAUX

**PROFITEZ D'UN P'TIT TAUX TAUX  
SUR TOUS LES VÉHICULES NEUFS**

**TAUX DE FINANCEMENT**  
**3,9%\***

**JUSQU'À 48 MOIS**

**GEO METRO**



**CAVALIER Z22**



**SUNFIRE GTX**



**LUMINA**



**GRAND PRIX**

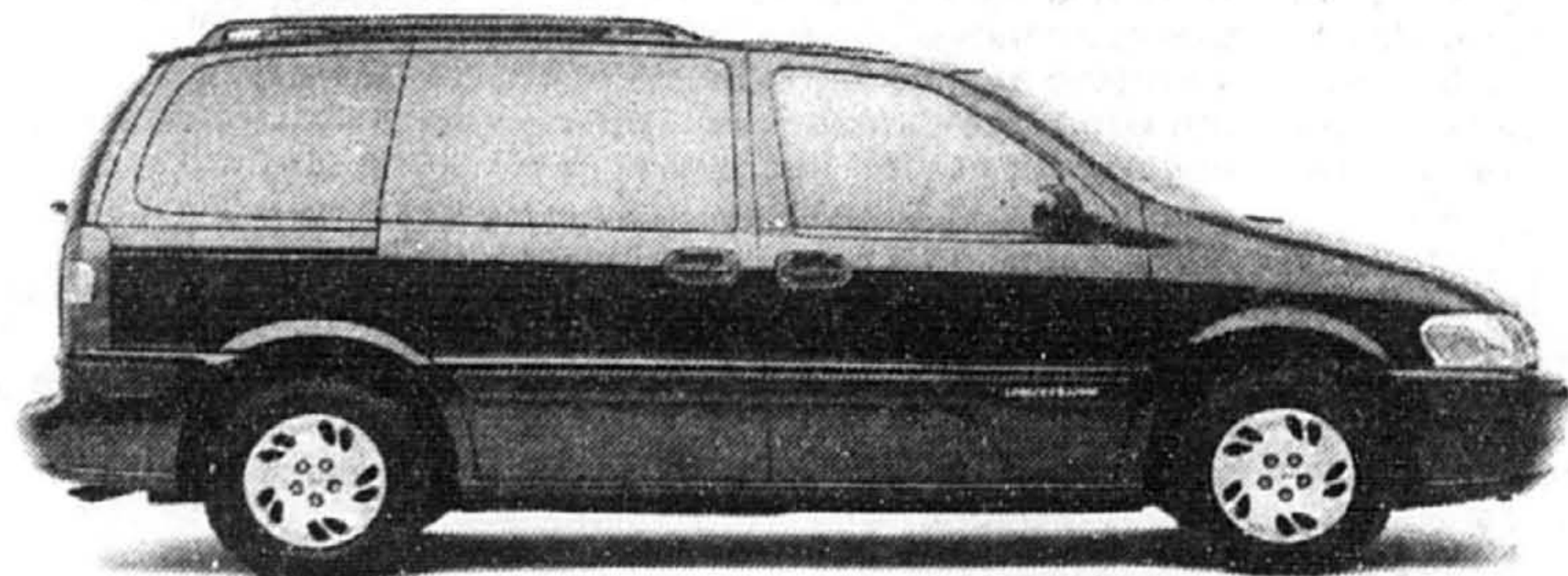


**PICK-UP GMC**

à cabine  
allongée



**NOUVELLE VENTURE**



**NOUVELLE TRANSPORT**

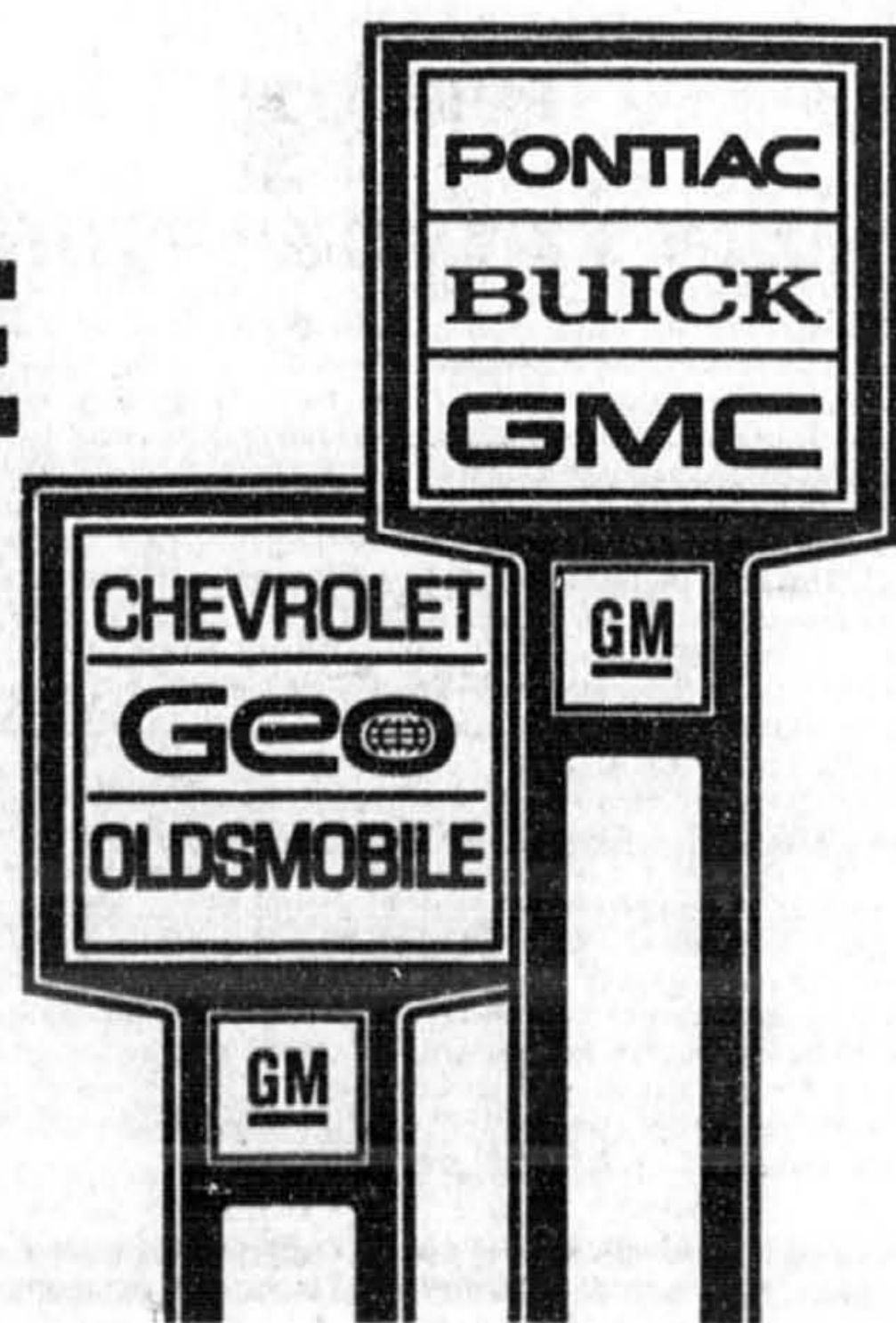


**OFFRE VALIDE DÈS  
MAINTENANT ET POUR TOUTE  
LA PÉRIODE DES FÊTES.**

**LES CONCESSIONNAIRES GM DU QUÉBEC**



\*Offre se terminant le 10 janvier 1997 inclusivement, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules GM neufs en stock. Photos à titre indicatif seulement. Taux de financement de 3,9% applicable sur des termes allant jusqu'à 48 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Versement initial ou échange équivalent exigé à la livraison. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offerts sur tous les véhicules neufs GM pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. \*Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



# Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Cédéroms, jeux

VENREDI

Technologie

## Les journaux sur le Web doivent viser l'utilité



Pascal Lapointe

de l'Agence Science-Press

«C'est cette incapacité à changer et à prendre des risques qui constitue le véritable talon d'Achille des journaux», lorsqu'ils font des incursions sur Internet.

L'auteur de cette opinion est un journaliste du nom de Jon Katz. Il est, sur le Net, le plus farouche critique des médias traditionnels. C'est lui qui, en septembre 1994, a pondu dans *Wired* un article qui a fait école, où il descendait en flammes les médias qui commençaient

alors à s'implanter sur Internet, qualifiant leurs efforts de « primitifs ». Aujourd'hui, son opinion n'a guère changé : « Les jeunes aiment les prises de position fermes, les reportages culturels fouillés — des choses que les journaux ne feront jamais. »

Ce n'est toutefois pas l'avis de l'*American Journalism Review*, magazine consacré au journalisme, pour qui les médias ont considérablement évolué en très peu de temps. Entre l'apparition du premier quotidien « en ligne » en 1993, le *San Jose Mercury News*, et aujourd'hui, pas moins de 1400 journaux à travers le monde ont mis un pied dans le cyberspace. Et tous ont la capacité d'aller plus loin que ce que prophétise Jon Katz, juge l'AJR dans son édition de novembre : « Si les journaux en ligne se transforment pour le mieux, ils offriront beaucoup plus que des écrans remplis de manchettes électroniques, de photos et d'histoires recyclées. »

Au Québec aussi, les choses ont évolué rapidement : il y a deux semaines, en inaugurant son site Web à l'occasion de son centenaire, le quotidien de la Vieille Capitale, *Le Soleil*, devenait le 115<sup>e</sup> média

québécois à faire son entrée sur le réseau informatique. En août 1995, il n'y en avait qu'un quinzaine. En août 1994, aucun.

L'année 1995 avait été pour les médias québécois celle des premiers pas sur le Net. L'année 96 aura été celle des premiers investissements d'importance — qu'on pense à Radio-Canada (qui y diffuse maintenant toute sa programmation radio en direct) et à *Voir*.

Aux États-Unis, cette étape a été franchie dès 1995. Certains, comme *Time* et *CNN*, ont lancé d'énormes sites, coûteux mais dynamiques, avec une volonté délibérée d'établir une présence forte dans ce nouvel univers. Et en août 95, alors qu'au Québec, la majorité en était encore à se demander si Internet n'était pas une mode passagère, le magazine américain *Editor and Publisher* pouvait écrire : « Votre journal est-il maintenant en ligne ? Si la réponse est non, alors vous devez vous sentir bien délaissés... »

Toutefois, il y avait une question qu'on se posait alors et qui demeure encore, elle, d'actualité : y a-t-il des profits en vue ?

Des firmes de recherche comme le Yankee Group parlent d'échecs de cinq ans. Selon une étude

universitaire récente, les journaux branchés auront dépensé pour leur site Web, en 1996, entre « 50 000 \$ US et moins » et « 1 million et plus ». 4

« La course pour mettre de l'information sur le Net peut avoir été à l'origine le fruit d'individus. Mais à présent, elle a clairement pris une orientation commerciale », constatait en juin — encore elle — l'*American Journalism Review*. Au Québec, on n'en est pas encore là : 30 des 47 magazines présents sur le Net n'y offrent rien de plus qu'une vitrine promotionnelle. Mais d'autres, comme *Québec Science* — le pionnier — ou *L'Autonome*, des spécialisés comme *Le Bulletin des agriculteurs* ou *Info Presse*, ou des journaux comme *Voir*, *Le Soleil* ou même *L'Itinéraire*, journal des sans-abri, offrent des « services » originaux, qui vont bien au-delà de la banale reproduction d'articles tirés de l'édition « papier ».

Nul ne peut dire quelle est la recette gagnante sur le Net, ni même s'il y a une recette gagnante. Les représentants des médias traditionnels ont donc des raisons d'être inquiets, jaugeait la très sérieuse *Columbia Journalism Review* ce printemps, en présentant un dossier in-

titulé : « Une visite de notre futur incertain ».

Ils ont des raisons d'être inquiets, mais ils ont également des raisons d'être optimistes, poursuivait l'auteur : Internet a d'ores et déjà démontré qu'il peut offrir au public un contenu différent, au moins aussi utile que celui des autres médias. Par exemple, la « porte ouverte sur sa région » que constitue le site du *Boston Globe* ; l'édition quotidienne du *Time* ; la montagne d'informations du site du réseau de télé *Discovery*. Ceux-là ne se sont pas contentés de lancer des sites Web remplis de couleurs et de jolies animations : ils ont suivi le conseil du chroniqueur économique de *Hotwired*, David Kline, pour qui il leur fallait devenir « moins cool et plus utiles ». En d'autres termes, s'arranger pour devenir indispensables aux yeux de leurs lecteurs.

- 1 <http://www.newslink.org/ajr12.html>
- 2 <http://www.lesoleil.com>
- 3 <http://www.mediainfo.com/ephome/news/newshtm/stop/stop2.htm>
- 4 <http://unr.edu/homepage/dmnsing>

## L'année du grand basculement ?...

BRUNO GUGLIEMINETTI  
collaboration spéciale, NEW YORK

L'année qui vient pourrait bien, pour l'Histoire, marquer le moment où la majorité de la population a basculé du côté d'Internet.

Avec le WebTV — un croisement entre la bonne vieille télé et un ordinateur simple mais suffisamment élaboré pour permettre la navigation sur le Web — Internet est maintenant à la portée de tout le monde. Imaginez-vous bien calé dans votre fauteuil le plus profond, en train de naviguer d'une page Web à une autre sur votre téléviseur. Oubliez l'ordinateur de 3000 \$ : avec WebTV, c'est votre téléviseur qui sert de moniteur si on lui ajoute le terminal idéal.

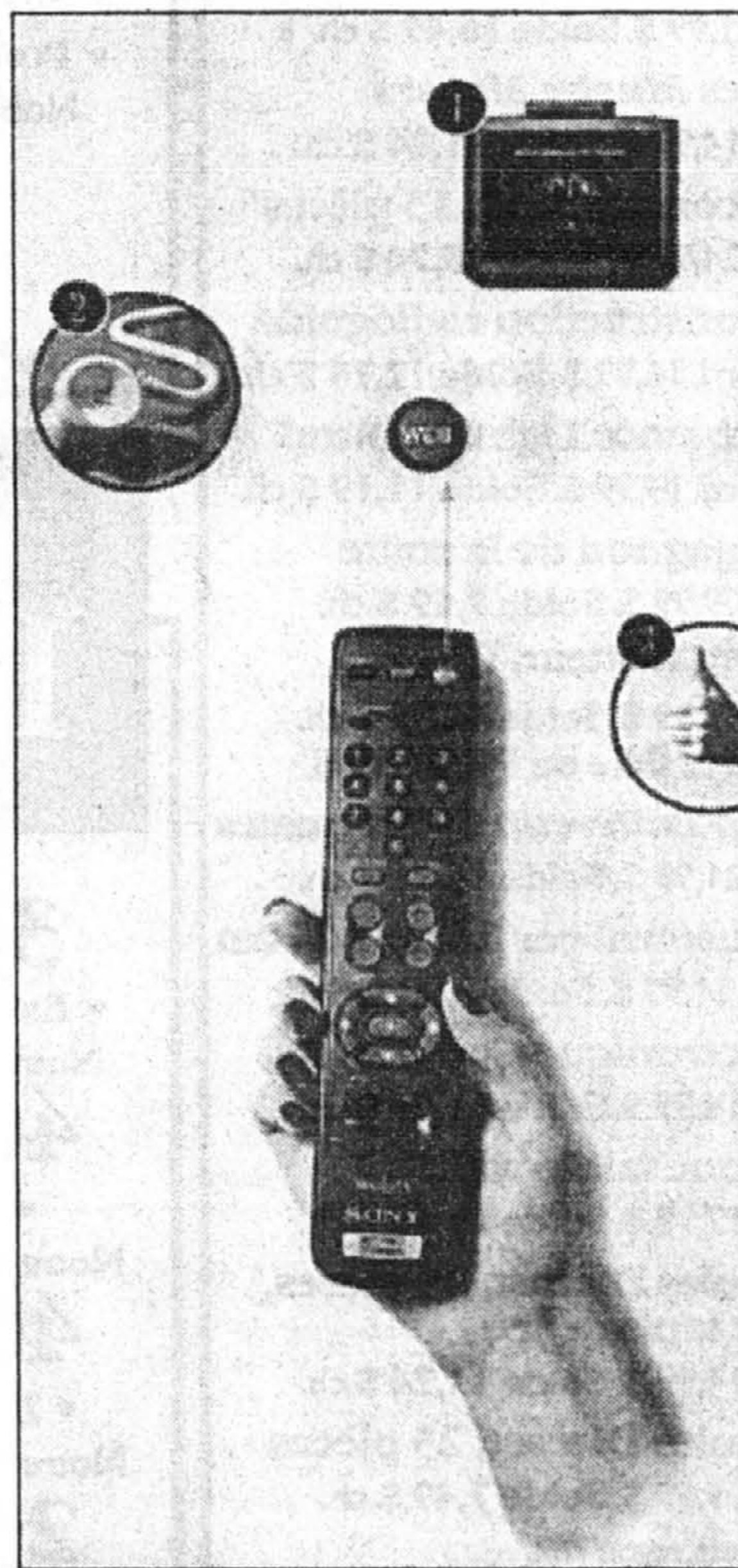
Offerte seulement aux États-Unis pour le moment, cette petite boîte de la taille d'un magnétoscope se branche à la télé et à une prise de téléphone. Le terminal et sa télécommande coûtent 300 \$ US. Pour 75 \$ de plus, on a droit à un clavier qui fonctionne à l'infrarouge. Ne reste plus qu'à se brancher au réseau de WebTV (c'est 20 \$ US par mois), qui est également un fournisseur d'accès à Internet. On peut ensuite naviguer 24 heures sur 24 sans payer un cent de plus. Le gadget est en vente depuis deux mois chez nos voisins du Sud et c'est la folie là-bas : il y a déjà une pénurie de claviers. On devrait voir arriver le WebTV sur le marché canadien dans quelques mois.

### Des nouveautés

Si vous aimez la nouveauté et les nouveaux gadgets informatiques reliés au monde de l'Internet comme le WebTV, c'est à New York que vous auriez dû être la semaine dernière. Plus de 700 exposants, réunis dans un espace d'exposition de trois fois la taille d'un terrain de football. C'est le Fall Internet World Edition, le paradis de l'internaute aguerri, en quelque sorte. Mais rassurez-vous tout de suite car vous n'avez pas tout manqué : *La Presse* y était et vous a ramené une petite liste des innovations les plus intéressantes et surtout des produits qui pourraient peut-être bientôt changer votre façon de consulter le Net.

### L'intelligence à distance

De la télé intelligente, passons à l'intelligence... à distance ! C'est un petit miracle dans le domaine du travail à distance que vient d'accomplir la compagnie Farallon. Son logiciel *Netopia* permet la création d'un bureau virtuel. On pouvait déjà prendre le contrôle d'un ordinateur à distance, mais entre nous, il fallait avoir étudié quelques années en informatique pour y arriver. Avec *Netopia*, si on a accès à un logiciel de navigation (Explorer ou Netscape) tout en étant branché sur Internet, il est possible de prendre le contrôle de son ordinateur ou d'un autre ordinateur qui possède le même dispositif, même si



La simplicité de WebTV : le terminal se branche au téléviseur et à une prise téléphonique. Une fois abonné, il suffit d'un clic de la télécommande pour passer de la télé au Web.

on est ailleurs, que ce soit dans la pièce d'à côté ou à 5000 km.

Il est également possible avec ce logiciel d'accueillir un collègue qui est à l'autre bout du monde pour travailler en commun et en simultané sur un document qui réside dans votre ordinateur. Et ce n'est pas tout : si les deux utilisateurs ont chacun un ordinateur muni d'un micro et d'une connexion rapide avec Internet, ils peuvent aussi discuter de vive voix en travaillant.

### Si votre japonais boîte...

Vous aimerez consulter un site Web au Japon, mais votre japonais est encore un peu boiteux ? La société montréalaise *Alis Technologie* arrive à votre rescousse. Son projet de série de logiciels *Columbus* permet, en appuyant sur une touche, de mettre en branle un programme de traduction simultanée capable d'amener la page Web ou tout autre document dans la langue de votre choix. La traduction est fidèle de 60 à 80 %, mais on peut avoir un résultat encore meilleur. *Columbus* donne accès en effet à une « palette » de traducteurs en chair et en os à qui on peut expédier la première adaptation du texte d'origine et qui sortiront une version raffinée de la traduction conforme aux exigences de qualité du client. Selon le travail à faire, la traduction sera prête dans quelques minutes... ou dans quelques heures. On pouvait assister à une démonstration plutôt impressionnante durant *Internet World*. *Columbus* ne sera toutefois pas en vente avant quelques mois sur le marché.

### Plus besoin de chercher

Après *PointCast*, qui offre un service de nouvelles continu sur ordinateur en mode écran de veille (screen saver), voici *BackWeb* qui fait son apparition. C'est là un outil qui change la règle du jeu de l'Internet. Depuis ses débuts, la fonctionnalité du Net était assez simple : si on voulait avoir une information, il fallait le chercher sur un site. Avec cette nouvelle technologie, les sites Web auxquels on s'abonne vont directement envoyer à l'ordinateur de l'abonné l'information qui l'intéresse. Plus besoin de se rendre sur un site pour avoir la dernière nouveauté : elle est automatiquement envoyée pendant qu'on est occupé à un autre travail sur l'ordinateur. Pour son lancement, *Back Web* offre un choix une vingtaine de sites qui vont de services spécialisés en sports en passant par l'horoscope et par une sélection de journaux du monde.

Signalons enfin l'apparition du logiciel *Video Mail*, qui vous permet d'envoyer de façon aussi conviviale qu'un courrier électronique ordinaire, un courrier sonore ou vidéo. Il faut évidemment un ordinateur multimédia pour l'utiliser, mais le logiciel est d'utilisation assez simple : il suffit d'appuyer sur un bouton pour enregistrer un message, de l'adresser et hop ! le tour est joué.

- WebTV  
[www.webtv.net](http://www.webtv.net)  
Netopia  
[www.farallon.com](http://www.farallon.com)  
*Alis Technologie*  
[www.alis.com](http://www.alis.com)  
*BackWeb*  
[www.backweb.com](http://www.backweb.com)  
*Video Mail*  
[www.imagemind.com](http://www.imagemind.com)

### EN BREF

#### Dans l'annuaire

Les clients de Bell Canada peuvent maintenant ajouter leur adresse électronique et leur adresse Web à leur adresse civique dans l'annuaire de leur secteur. Cette initiative a pris naissance à la suite des nombreuses demandes faites par les consommateurs qui aimeraient faire connaître rapidement leur site privé ou celui de leur entreprise. Le coût d'une inscription dans l'annuaire est le même que celui de toute inscription supplémentaire, soit 1,65 \$ par mois pour chaque inscription et 2,90 \$ par mois par inscription pour les clients d'affaires figurant aux annuaires de Montréal et de Toronto. À ces frais, il faut ajouter des frais administratifs de 25 \$ pour les changements résidentiels et de 35 \$ pour les clients d'affaires. Actuellement, les adresses électroniques ne peuvent être obtenues par l'assistance annuelle.  
<http://www.bell.ca>

#### Il court, le Furet...

Grâce à une entente conclue entre des fournisseurs d'accès et iris Internet, 25 000 exemplaires de la version d'évaluation du carnet d'adresse électronique québécois le Furet seront distribués par Vidéotron et Québec Téléphone à même leurs trousseaux de branchement. Ce logiciel, qu'on installe sur l'ordinateur et qui fonctionne avec n'importe quel navigateur, intègre quatre composantes : un carnet de 1050 adresses Internet commentées et classées, un guide d'introduction aux grandes zones et fonctions d'Internet, une sélection des meilleurs répertoires et outils de recherche du réseau et un gestionnaire de signets. C'est la seconde version de ce logiciel qui sert particulièrement les internautes aimant gérer les informations trouvées durant leurs « explorations ». En vente à 14,95 \$. Le Furet a été entièrement conçu au Québec et une version d'évaluation est accessible sur le site Web.  
<http://www.iris.ca>

MARIE-ANDRÉE AMIOT  
[technologie@lapresse.com](mailto:technologie@lapresse.com)

## Site Internet en trois langues pour Radio France International

Agence France-Press  
WASHINGTON

Le président directeur général de Radio France International, Jean-Paul Cluzel, a présenté récemment à Washington le nouveau site Internet de RFI, qui donne désormais accès, en trois langues, aux programmes de la radio.

L'internaute peut notamment y écouter, presque en temps réel, tous les programmes en français diffusés au cours des dernières 24 heures. Sont également disponibles une partie des programmes en espagnol et en anglais.

Une partie texte donne également accès à de nombreuses informations, dossiers, dialogue avec les auditeurs, etc... L'accès à ce site (<http://www.rfi.fr>), ou pour la seule partie

audio [www.francetlink.com/radio-stations/rfi](http://www.francetlink.com/radio-stations/rfi) est gratuit.

M. Cluzel avait la veille inauguré une station de RFI en ondes courtes à Boston, venant s'ajouter aux implantations de Washington, New York, et Philadelphie.

L'Internet, a-t-il souligné, « constitue une bonne alternative à ces réceptions en ondes courtes, limitées à certaines heures de la journée, car il permet désormais d'écouter notre radio à n'importe quelle heure, de remonter 24 heures dans le temps et de choisir exactement le programme que vous voulez ».

M. Cluzel devait se rendre ensuite à la semaine française à l'Organisation des États américains (OEA), consacré aux « nouvelles technologies, l'innovation et la communication », et à laquelle participe l'AFP, à travers ses services textes et photo et divers nouveaux outils tels les cédéroms.

Micro-Bytes Logiciels			
SYSTEME DE BASE		SPECIAL DE LA SEMAINE	
PROCESSEUR INTEL CHIPSET TRITON	CARTE MATHRESSE TYPE PCI 256K BURST CACHE	INTEL PENTIUM 133 CARTE MATHRESSE TYPE PCI 256K PIPELINE BURST CACHE	INTEL PENTIUM 166 CARTE MATHRESSE DE TYPE PCI 256K PIPELINE BURST CACHE
LECTEUR DE DISQUETTES 3 1/2" CARTE VIDEO 1 MEG PCI	8 MEGA OCTETS RAM EDO	LECTEUR DE DISQUETTES 3 1/2" PCI CARTE VIDEO 2M PCI	LECTEUR DE DISQUETTES 3 1/2" 12" CARTE VIDEO ATI MACH 64 2M PCI
DISQUE DUR 1.3 GIG EIDE	CLAVIER WIN95	16 MEGA OCTETS MEMOIRE EDO	DISQUE DUR 2.1 GIG EIDE
100 MHz - 649,99\$	150 MHz - 879,99\$	CLAVIER WIN95, SOURIS ET TAPIS CDROM 8X	CLAVIER WIN95, SOURIS ET TAPIS CD ROM 12X
120 MHz - 704,99\$	166 MHz - 1024,99\$	CARTE DE SON 16-BIT HAUT-PARLEURS AMPLIFIES	CARTE DE SON WAVETABLE "AW" 32
133 MHz - 809,99\$	200 MHz - 1169,99\$	MANETTE DE JEUX (GRAVIS GAMEPAD)	MANETTE DE JEUX (GRAVIS GAMEPAD)
OPTION MULTIMEDIA : 1709\$	OPTION INTERNET : 1309\$	JEUX : WING COMMANDER	JEUX : WING COMMANDER
		FAX MODEM 33.6	FAX MODEM 33.6 AVEC VOIX
		ÉCRAN COULEUR 14" 28 M SVGA	ÉCRAN COULEUR 15" 28 M SVGA
		1499 <sup>99</sup> \$	1999 <sup>99</sup> \$
HEURES D'OUVERTURE	SCANNER	IMPRIMANTE	BACKUP 800 MEG
DEC 18 9 A 8	COULEUR À MAIN	COULEUR	INTERNE 99,99 \$
DEC 19 9 A 8	139,99 \$	INKJET	EXTERNE 139,99 \$
DEC 20 9 A 8		159,99 \$	
DEC 21 9 A 8			
DEC 22 11 A 5			
DEC 23 9 A 8			
DEC 24 9 A 5			
DEC 25 FERMÉ			
DEC 26 9 A 8			
DEC 27 9 A 8			
DEC 28 12 A 9			
MICRO-BYTES	MICRO-BYTES	MICRO-BYTES	MICRO-BYTES
940, BOUL. ST-JEAN (CORN. BRUNSWICK)	3025, BOUL. TASCHEREAU (CORN. HOLMES)	6435, JEAN-TALON E.	6435, JEAN-TALON E.
3025, BOUL. TASCHEREAU (CORN. HOLMES)	SAINT-HUBERT 445-7176	SAINT-HUBERT 445-7176	SAINT-HUBERT 445-7176
426-2586 FAX: 426-3455	FAX: 445-7086 MTL: 990-6994	FAX: 445-7086 MTL: 990-6994	FAX: 253-5834

# Tous les beaux joujoux de Noël!

## 20 % à 50 % de rabais

### Solde en vigueur jusqu'au dimanche 22 décembre

#### 50 % de rabais

##### Four Creepy Crawlers de luxe

De Canada Games. Notre prix ord. 44,99 \$.  
Solde 19,99 \$ ch.  
Jouets, rayon 762.

#### 50 % de rabais\*

- Four à poupées de Canada Games  
Notre prix ord. 44,99 \$. Solde 22,49 \$ ch.
- Jouets *Stretch Armstrong* et *Vacman*  
\*Sur nos prix ordinaires.
- Figurines et accessoires *Chair de poule*  
\*Sur nos prix ordinaires.
- Figurines *Power Ranger* et accessoires  
\*Sur nos prix ordinaires.
- Peluches de Noël  
Nos prix ord. 4,99 \$ à 14,99 \$.  
Solde 2,49 \$ à 7,49 \$ ch.  
Jouets, rayon 762.

#### 40 % de rabais

##### Tous les articles *Cool Tools* de Hasbro

Sur nos prix ordinaires.  
Jouets, rayon 762.

#### 40 % de rabais

- Trousses médicales *Dr. Dreadful* de Tyco  
Notre prix ord. 29,99 \$. Solde 17,99 \$ ch.
- *Dragon Flyz* et rampe de lancement  
De Main Event. Notre prix ord. 17,99 \$.  
Solde 10,29 \$ ch.

#### 30 % de rabais

##### Jeu de construction *Steel Tec*

Sur nos prix ordinaires.  
Jouets, rayon 762.

#### 30 % de rabais\*

- Véhicules d'urgence *Light & Sound*  
15 cm. Notre prix ord. 9,99 \$. Solde 6,99 \$ ch.
- Paquets d'accessoires *Creepy Crawler*
- Tous les jouets *Schtroumps* d'Irwin  
\*Sur nos prix ordinaires.
- Écran musical *Creative Ages*  
Notre prix ord. 16,99 \$. Solde 11,89 \$ ch.  
Jouets, rayon 762.

#### 25 % de rabais

Tous les jouets  
*Polly Pocket*  
de Mattel

\*Sur nos prix ordinaires.  
Jouets, rayon 762.

#### 25 % de rabais

- Couchette ou poussette double *Best Pals*  
Notre prix ord. 39,99 \$. Solde 29,99 \$ ch.
- Ensembles de jeu *Weebles*  
Ferme ou terrain de jeu. Nos prix ord. 29,99 \$ à 39,99 \$. Solde 22,49 \$ à 29,99 \$ ch.
  - Ensemble avec train en bois de luxe  
*Playskool*. Notre prix ord. 79,99 \$. Solde 59,99 \$ ch.
  - Centre de monstres *Chair de poule*  
Notre prix ord. 39,99 \$. Solde 29,99 \$ ch.
  - *Teresa* ou *Barbie Joli rossignol* de Mattel  
Notre prix ord. 21,99 \$. Solde 16,49 \$ ch. s
  - Véhicules *Musby Movers*  
Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 11,24 \$ ch.
  - Véhicules de construction, 13 pièces  
Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 18,74 \$ ch.
  - Véhicule de construction radioguidé  
30 cm. Notre prix ord. 16,99 \$. Solde 12,74 \$ ch.
  - Véhicule d'urgence *Light & Sound*  
23 cm. Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 11,19 \$ ch.
  - Petit compagnon de la route  
Notre prix ord. 9,99 \$. Solde 7,49 \$ ch.
  - *Multigym* trotteur *Tomy*  
Notre prix ord. 59,99 \$. Solde 44,99 \$ ch.  
avec la remise la Baie de 5 \$, 39,99 \$
  - Poupée *Wake-Up Buttercup* de Playmates  
Notre prix ord. 21,99 \$. Solde 16,49 \$ ch.
  - Camion à entraînement par friction, 25 cm  
Notre prix ord. 11,99 \$. Solde 8,99 \$ ch.
  - Guitare électronique *Cool Keys*  
Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 11,24 \$ ch.
  - Téléphone talkie-walkie  
Notre prix ord. 17,99 \$. Solde 13,49 \$ ch.
  - Ens. de véhicules *Diecast*, 25 pièces,  
avec tapis de jeu  
Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 11,24 \$ ch.
  - Ens. de véhicules *Diecast*, 25 pièces  
Notre prix ord. 9,99 \$. Solde 7,49 \$ ch.  
Jouets, rayon 762.

#### 20 % de rabais

Articles *Lego*, *Duplo* et  
jeux de construction

Notre prix ord. 39,99 \$. Solde 29,99 \$ ch.  
Jouets, rayon 762.

#### 20 % de rabais\*

- Garage *Arco* de *Hotwheels* avec voitures  
Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 19,99 \$ ch.
- Tombereau en acier, 41 cm  
Notre prix ord. 16,99 \$. Solde 13,59 \$ ch.
  - Poupées *Lil' Waterbabies* de Playmates  
Notre prix ord. 15,99 \$. Solde 12,79 \$ ch.
  - Nouveau-né *Bébé si beau*  
Notre prix ord. 29,99 \$. Solde 23,99 \$ ch.
  - Jouets *Skydancers*  
\*Sur nos prix ordinaires.
  - Poupées *Best Pals*  
Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 11,99 \$ ch.
  - Poupée *Barbie Chevelure des mers*  
Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 19,99 \$ ch.  
Jouets, rayon 762.

## Vive le sport!

#### 30 \$ de rabais

- Exerciseur pliant *AB Master Pro*  
Notre prix ord. 99,99 \$. Solde 69,99 \$ ch.

#### 40 % de rabais

- Exerciseur *Gravity Glider*  
Notre prix ord. 199,99 \$. Solde 119,40 \$ ch.

#### 40 % de rabais

- *Body* de *Jake*, *AB & Back Plus*  
Notre prix ord. 189,99 \$. Solde 113,99 \$ ch.

#### 25 % de rabais

- Paquet de 15 balles de golf *Pinnacle*  
Notre prix ord. 28 \$. Solde 21 \$ ch.  
Articles de sport, rayon 742.

## Friandises et décorations à prix bonbon!

40 % de rabais!  
Sacs de 5 rouleaux  
de papier d'emballage  
*Hallmark*  
Motifs de Noël. Notre prix  
ord. 6,29 \$. Solde 3,77 \$ ch.  
Papeterie, rayon 706.

25 % de rabais!  
Biscuits danois  
au beurre  
Famous Dane ou  
*Winterscene*. Nos prix ord.  
5,99 \$ à 12,99 \$. Solde  
5,59 \$ à 9,74 \$ ch.

60 % de rabais\*!  
Arbres de Noël  
*James Bay*  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Boutique de Noël,  
rayon 540.

25 % de rabais!  
Biscuits belges  
*La Table du Gouverneur*  
ou *Montmartre*.  
Nos prix ord.  
7,99 \$ à 12,99 \$. Solde  
5,99 \$ à 9,74 \$ ch.

50 % de rabais!  
Toutes les  
maisonnettes  
de porcelaine  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Boutique de Noël,  
rayon 540.

33 % de rabais\*!  
Peluches musicales  
de Noël, aquarium  
*Living Reef*, articles  
*Coke* et vêtements  
*Space Jam*  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Boutique thématique, rayon 711.

25 % de rabais!  
*Ferrero Rocher*  
Boîte de 16 ou pyramide  
de 25. Nos prix ord.  
5,99 \$ à 13,99 \$. Solde  
4,49 \$ à 10,49 \$ ch.

50 % de rabais!  
Jeu de 6 rouleaux  
de papier *Tysil*  
Motifs de Noël.  
Notre prix ord. 8,99 \$.  
Solde 4,49 \$ ch.

40 % de rabais!  
Feuilles de papier  
d'emballage  
*Hallmark* de Noël  
Notre prix ord. 4,99 \$.  
Solde 2,99 \$ l'ens. de 8.

50 % de rabais!  
Toutes les tiges  
de fleurs  
Sur nos prix ordinaires.  
Boutique de Noël,  
rayon 540.

25 % de rabais!  
Coquillages  
ou friandises *La*  
*Trafflina* de *Guylian*  
Notre prix ord. 14,99 \$.  
Solde 11,24 \$ ch.

50 % de rabais!  
Guirlandes de pin  
non garnies  
Nos prix ord.  
7,99 \$ à 19,99 \$. Solde  
3,99 \$ à 9,99 \$ ch.

  
Joyeuses heures  
de magasins  
SAMEDI ET DIMANCHE  
de 9 h à 17 h  
JUSQU'À 21 h  
tous les soirs de semaine!



la Baie

VOUS AVEZ LE MEILLEUR

JOURNÉE DES FOURNISSEURS  
À LA BAIE  
CENTRE ROCKLAND  
Vendredi 20 décembre  
• Démonstrations • Primes  
• Concours • Dégustations  
Venez rencontrer les représentants  
de différentes compagnies,  
dans plusieurs rayons.  
Au programme:  
des conseils judicieux  
et de nouveaux produits à découvrir!